Première séance, mardi 20 juin 2017

—

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Assermentation. – Rapport d'activité 2017-CE-48: Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) (2016); discussion. – Projet de décret 2017-DAEC-47: octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un tronçon de route cantonale à Châtel-Saint-Denis permettant la suppression du passage à niveau dans le cadre du projet de déplacement de la gare TPF; entrée en matière, 1re et 2e lectures, vote final. – Motion 2016-GC-127 Olivier Flechtner/Christine Jakob: initiative cantonale – modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (zones agricoles); prise en considération. – Motion 2016-GC-130 Antoinette de Weck/Rose-Marie Rodriguez: prise en charge cantonale des frais de scolarité hors cercle scolaire de domicile (loi sur la scolarité obligatoire [loi scolaire, LS]); prise en considération. – Motion 2016-GC-26 Emmanuelle Kaelin Murith/Adré Schneuwly: exempter des taxes de séjour les enfants et les jeunes gens campant sur terrain privé dans le canton de Fribourg; prise en considération. – Rapport annuel 2017-GC-87: Commission interparlementaire de contrôle de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2016); discussion. – Elections judiciaires. – Elections.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: Mmes et MM. Claude Chassot, Xavier Ganioz, Giovanna Garghentini Python, Gabriel Kolly, Chantal Müller, Thomas Rauber, Benoît Rey.

Mme et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Maurice Ropraz, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Communications

Le Président. Ich habe das Vergnügen, diese 4. Session des Jahres 2017 eröffnen zu dürfen. Wie angekündigt, werde ich diese Session vollumfänglich in deutscher Sprache leiten. Die Temperaturen sind sehr sommerlich, womit ich den Herren erlaube, sich von Ihrem Veston zu trennen, jedoch erst später, weil wir noch eine Vereidigung zu machen haben und da möchte ich, dass wir gut aussehen. Den Damen kann ich nichts befehlen, die haben sowieso ein Sommertenue.

Zu den Mitteilungen des Ratspräsidenten: Clubs und Gruppierungen:

> Clubs und Gruppierungen:
Ich teile Ihnen mit, dass die Generalversammlung des Clubs für Holz- und Waldwirtschaft am Donnerstag, 22. Juni 2017, um 12 Uhr stattfindet, hier im Restaurant Punkt in der 1. Etage.

> Im Weiteren möchte ich Sie informieren, dass der FC Grossrat letzte Woche in Domdidier einen Match hatte gegen den FC Hösta, Höhere Stabsofficiere, wobei der FC Grossrat 4:5 ehrenvoll verloren hat.

> le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Assermentation

Assermention de M. Damien Colliard élu par le Grand Conseil en qualité de membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Michel Chevalley, lors de la session de mai 2017.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Sehr geehrter Herr Colliard, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zur Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung beim Ausüben Ihres neuen Amtes.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

—

Rapport d'activité 2017-CE-48 Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) (2016)[1]

Rapporteur: **Michel Chevalley** *(UDC/SVP, VE).*
Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts**.

Discussion

Le Rapporteur. Je déclare mes liens d'intérêts: je n'ai aucun lien d'intérêts avec l'objet particulier.

La commission ordinaire a tenu séance le 29 mai 2017 en présence de la commissaire du Gouvernement, la conseillère d'Etat Marie Garnier. Elle a reçu Me Laurent Schneuwly, président de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données et président du Tribunal civil de la Sarine, Mme Alice Reichmuth Pfammatter, préposée à la protection des données, Mme Annette Zunzer Raemy, préposée à la transparence ainsi que M. Marc Valloton, vice-chancelier.

L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) est une autorité indépendante rattachée à la Chancellerie. Elle se compose:

> d'une commission, la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données;
> de 2 préposées, chacune à 50%;
> d'une juriste à 50%;
> d'une collaboratrice administrative à 80%;
> d'un ou d'une stagiaire à 100%.

Me Schneuwly, président, a relevé devant la commission les 9 séances tenues par la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données en 2016. Il est également revenu sur la composition de cette Commission cantonale, qui va d'ailleurs changer pendant cette session du Grand Conseil. Il a insisté sur la connexité des 2 domaines, ce qui induit coordination et coopération entre les 2 préposées. Enfin, Me Schneuwly a insisté aussi sur l'importance pour l'ATPrD de pouvoir analyser tous les projets d'actes. Le respect du principe de la protection des données ne peut se faire de manière efficace que si le législateur intègre ce principe dès le début des travaux législatifs.

La préposée à la protection des données, Mme Alice Reichmuth Pfammatter, a de son côté non pas énuméré la totalité des 320 dossiers traités en 2016, mais simplement informé la commission que ces dossiers touchaient les domaines les plus divers. Dans la protection des données, en 2016, Mme Reichmuth Pfammatter a relevé 3 priorités:

> la sensibilisation au Registre des fichiers;
> un travail de contrôle;
> les recommandations.

Voilà autour de quoi s'est articulé le travail de la préposée à la protection des données.

Concernant la sensibilisation au Registre des fichiers, l'Autorité doit tenir un tel Registre des fichiers qui contient l'ensemble des déclarations de fichiers. Pour les organes publics, la déclaration de fichiers est une obligation légale de la loi sur la protection des données. Ce Registre constitue un outil important pour les différents partenaires de la protection des données et sert la transparence. Il révèle quels fichiers sont collectés par quels services. Ce Registre est public et peut être consulté entre autres sur le site internet de l'Autorité.

Sur le travail de contrôle, l'Etat doit veiller à ce que les données ne soient utilisées qu'aux fins prévues. Il y a lieu – et c'est important – d'observer les principes de l'égalité, de l'utilisation conforme et de la proportionnalité.

Au sujet des recommandations, une de celles-ci – en cours d'ailleurs – concerne l'accès étendu des Tribunaux d'arrondissement aux données personnelles des habitants de tout le canton, accès qui, au final, a été limité aux habitants de l'arrondissement concerné.

Mme Reichmuth Pfammatter a également insisté sur les problèmes de la vidéosurveillance. Il n'y pas de grands problèmes: 2 recours sont pendants et il y a une forte augmentation – comme on peut s'y attendre – des demandes, bien sûr. Mme Alice Reichmuth Pfammatter a beaucoup insisté également sur Fri-Pers. L'Etat de Fribourg exploite une plate-forme centrale, Fri-Pers, qui contient toutes les données personnelles inscrites dans les registres des habitants. La demande d'accès à certaines données et/ou catégories de données doit se fonder notamment sur les besoins du service et sur le principe de proportionnalité. Elle a parlé également des projets à venir concernant entre autres la cyberadministration, le registre foncier, le e-voting, AMICUS, la banque de données des chiens, les données fiscales, le portail scolaire PRIMEO ou encore l'initiative sur les résidences secondaires, voire le dossier électronique concernant la santé des détenus.

Selon la préposée à la transparence, Mme Annette Zunzer Raemy, 112 dossiers ont été introduits en 2016, la moitié par le canton ou par des instances extrêmement proches du canton. Seuls 17 dossiers concernent des particuliers ou des médias. L'essentiel de l'année 2016, pour la préposée à la transparence, a été d'adapter la loi sur l'information à la Convention d'Aarhus. Cette Convention traite l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la Justice en matière d'environnement. En somme, c'est un accord international visant la démocratie environnementale.

Le Grand Conseil, en octobre 2016, a consenti à une adaptation, mais sans aller aussi loin que le voulait le Conseil d'Etat. Par exemple aujourd'hui, il est possible de faire valoir un droit d'accès pour des documents qui sont antérieurs à 2011, alors que cela n'était pas possible autrefois. C'était limité

[1] Rapport pp. 990ss.

dans le temps. Ces règles visent à ancrer encore davantage le principe de la transparence s'agissant des activités exercées par les collectivités publiques ou par des personnes de droit privé qui leur sont proches et qui ont une influence directe sur l'état de l'environnement.

Par ailleurs, pour la préposée à la transparence, il y a eu encore 7 demandes de médiation qui concernaient des thèmes proches de l'environnement ou de la LCR. Par exemple, quelqu'un souhaitait avoir accès à son dossier établi par la Police cantonale; vous pouvez tout à fait imaginer ce genre de situation. Une autre demande de médiation concernait les paiements de la BCU à différentes maisons d'édition, un accès à un rapport contenant des mesures du vent dans une commune du canton, un accès à un PAL et une contestation d'une décision de la DICS et encore des documents concernant la gestion d'un caravaning; voilà pour l'essentiel pour la préposée à la transparence.

Au final, le total des demandes et interventions est en progression constante: de 269 en 2011, on est passé à 316 en 2015 et à 320 en 2016.

La commission s'est ensuite intéressée à poser quelques questions aux premiers concernés, à savoir au président et aux 2 préposées. Je vous donne quelques exemples de questions posées. Par exemple, la crainte a été exprimée de voir appliquer les nouvelles normes européennes relatives à la protection des personnes physiques. Là, il a été répondu clairement que la loi cantonale devra être adaptée. L'application de la Convention va actuellement au-delà, mais c'est la loi fédérale qui prime et elle est, elle aussi, en cours de révision.

Deuxième exemple, un député s'est étonné de voir l'ATPrD se positionner sur des projets d'ordonnances. Est-ce que l'Autorité ne doit pas épargner du temps pour d'autres choses plus importantes? L'exemple de l'AVS a été donné, où le numéro AVS était souvent utilisé dans certaines lois (loi sur les chiens) ou bien la durée limitée de conservation des données propres à un écolier. Il nous a été répondu que l'ATPrD n'examine que ce qui a trait à la protection des données. Bien sûr, on lui donne toute la loi, tout le règlement, mais elle n'examine que ce qui concerne la protection des données; donc, il y a relativement peu de temps perdu.

Autre exemple: l'ATPrD n'est-elle pas plus vigilante avec les communes qu'avec les services de l'Etat? C'est une question qui a été posée par des collègues. On sait qu'il est tout à fait possible de communiquer un avis de taxation de l'ECAB au Service des contributions. D'où l'impression quelques fois que peut-être le particulier n'a pas autant de facilités par rapport à ce type d'autorisations, par exemple l'assureur-maladie ou d'autres. Là, ce sont toujours les bases légales qu'il faut regarder. Il faut toujours se fonder sur ces principes de proportionnalité et de finalité; voilà ce qui nous a été répondu.

Quant à la vidéosurveillance, un long débat a eu lieu sur les tests: apportent-t-ils un plus ou pas selon que la vidéosurveillance se fait avec enregistrement et conservation des données pendant cent jours ou selon que cela ne se fait pas? Il y a même eu une question sur les drones. Il est vrai qu'on est en droit de se poser ce genre de questions. Réponse donnée: l'ATPrD s'occupe des sujets où l'Etat est impliqué. Là, c'est totalement fédéral, sauf si le canton, tout à coup – je ne sais pas, pour nous envoyer nos déclarations d'impôts, par exemple – se met à utiliser des drones.

Au final la commission, que j'ai eu l'honneur de présider, retient la qualité et la quantité de travail dont l'Autorité s'est fendue en 2016 et l'idée que le canton devrait adapter sa base légale formelle, réviser la loi cantonale du 25 novembre 1994 sur la protection des données. Dans l'intérêt d'une harmonisation entre les cantons, l'ATPrD propose à la Conférence des Gouvernements cantonaux de mettre sur pied des lignes directrices relatives à l'adaptation de la législation cantonale à la nouvelle directive et donc de créer un groupe de travail pour aller de l'avant dans ce domaine.

Nous retenons qu'il est difficile pour l'Autorité de s'acquitter des tâches de protection des données et de sécurité, particulièrement informatiques, sans bénéficier de ressources supplémentaires. Par exemple, il n'y a pas d'informaticien à l'ATPrD, alors que le besoin devient de plus en plus accru.

Au nom de la commission, je remercie l'ATPrD, la conseillère d'Etat, les collègues de la commission ainsi que le secrétaire parlementaire, M. Samuel Jodry. La commission a pris acte du rapport d'activité 2016 2017-CE-48 de l'ATPrD et invite le Grand Conseil à en faire de même.

Bürgisser Nicolas *(PLR/FDP, SE).* Die Freisinnig-demokratische Fraktion nimmt Kenntnis vom vorliegenden, sehr detaillierten Bericht und dankt den Verfassern bestens.

Mit einigen Sorgen nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion allerdings Kenntnis von der zunehmenden Tendenz, Daten unnötigerweise zurückzubehalten, eventuell zu verstecken, und damit allenfalls Unrecht zu ermöglichen. Wer beispielsweise betreffend einer Videoüberwachung ein sauberes Gewissen hat, muss sich vor dieser Videoüberwachung nicht fürchten. Auch die Bevölkerung, die Bürgerinnen und Bürger, haben Anrecht auf Schutz. Amtsstellen erhalten aber beispielsweise wegen dem Datenschutz nicht immer alle Dokumente. Wir haben in der Fraktion zwei Beispiele besprochen: Ein Freiburger Spital, und damit die Pflegedienstmitarbeiterinnen und -mitarbeiter und die Ärzte, wurden trotz Nachfrage nicht über einen renitenten, gewaltbereiten Kunden informiert. Dieser hat sich anschliessend leider an den Mitarbeiterinnen des Pflegedienstes ausgelassen. Das hätte man verhindern können.

Ein KMU hat einmal eine Person aus dem Ausland integriert, mit Zuschüssen der kantonalen Wirtschaftsförderung. Die

Person wurde dann auf einmal des Landes verwiesen. Auch hier haben die beiden Amtsstellen nicht miteinander gesprochen und die eine Amtsstelle hätte Anrecht gehabt, die Informationen der anderen Amtsstelle zu erhalten.

Auch der Datenschutz muss helfen, Ungerechtigkeiten aufzudecken und darf Daten nicht unnötig zurückbehalten. Ansonsten macht sich der Datenschutz zum Komplizen des Unrechts.

Chassot Denis *(VCG/MLG, BR).* Notre groupe remercie la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données pour son excellent travail et pour son rapport d'activité clair et exhaustif.

Nous relevons cependant 2 choses. Cette problématique de la transparence et de la protection des données devient de plus en plus sensible de nos jours. J'en prends pour preuve le développement, longuement évoqué, de la vidéosurveillance. A notre avis, des ressources supplémentaires pour le domaine informatique et en personnel sont nécessaires pour que la Commission puisse mener à bien ses activités et faire face à la question de la sécurité informatique. Cela a déjà été dit, cette Autorité n'a pas d'informaticien et recourt dès lors à l'engagement de personnes externes selon le budget disponible.

Autre remarque, les bases légales sont insuffisantes, voire inexistantes pour certains domaines. C'est pourquoi la loi datant de 1994 devrait être modifiée et adaptée aux défis actuels et futurs auxquels notre société est et sera confrontée.

Notre groupe vous demande de prendre acte de ce rapport.

Johner-Etter Ueli *(UDC/SVP, LA).* Ich halte mich kurz, es wurde praktisch schon alles gesagt. Unsere Fraktion hat den Jahresbericht begutachtet, diskutiert und zur Kenntnis genommen.

Im Bereich der Transparenz funktioniert eben, wie schon gehört, die Arhus-Konvention. Für mich ist dieser Schritt für Umweltfragen einmal mehr eine weitere Anbindung an Europa, wo Europa-Kommissare unseren Datenschutz im Kanton kontrollieren.

Ein Thema ist auch dieses Jahr – wie immer – die Videoüberwachung, im Speziellen ist eine Frage zu den unbewilligten Überwachungen offen.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion Kenntnis vom Bericht und dankt den Verantwortlichen für die Verfassung.

Defferrard Francine *(PDC/CVP, SC).* Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport d'activité 2016 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données.

Quelques remarques à ce sujet: en matière de protection des données, on peut observer que l'Etat, respectivement ses services ne consultent pas systématiquement l'Autorité cantonale lors de l'élaboration d'ordonnances ou de règlements internes. Or, ces actes peuvent porter une atteinte aussi grave, voire plus grave encore, qu'une loi. Nous encourageons l'Etat et ses services à consulter de manière plus systématique l'ATPrD.

Le 8 février dernier, le Grand Conseil a adopté la révision de la LATeC permettant l'introduction de l'application FRIAC, à savoir la consultation en ligne par toute personne d'une demande de permis de construire. Le domaine de la construction est un domaine d'activité important dans notre canton. Dans ce contexte – et comme signalé dans le rapport –, il appartiendra au Conseil d'Etat d'adopter une réglementation d'exécution compatible avec la protection des données, en particulier en matière de gestion et de stockage des données.

En matière de transparence – cela a été dit par M. le Rapporteur –, l'activité principale développée en 2016 a consisté à terminer à satisfaction les travaux d'adaptation de la loi sur l'information et à l'accès aux documents à la Convention d'Aarhus. Avec cette révision, il est désormais possible d'accéder à des documents antérieurs à 2011, ce qui constitue une augmentation significative de la transparence en la matière.

Finalement, nous tenons à souligner le travail conséquent fourni par cette Autorité avec les moyens à disposition et, à ce titre, à remercier la Commission et les 2 préposées cantonales.

Jelk Guy-Noël *(PS/SP, FV).* Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport d'activité 2016 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. Nous relevons la qualité du rapport, tant de la Commission que celui des préposées.

En tant que membre de la commission parlementaire qui a examiné ce rapport, je félicite les auteurs pour leurs écrits et je remarque que pour tout béotien en la matière, ceux-ci sont des plus accessibles et compréhensibles.

Le groupe socialiste prend évidemment acte de ce rapport.

Le Rapporteur. Il y a eu beaucoup de constatations formulées auxquelles je souscris entièrement.

Si je reprends dans l'ordre les quelques questions qui restent en suspens, en particulier celles de M. Bürgisser concernant la vidéosurveillance et la communication entre services et le fait de ne pas faire de la rétention de données, je crois qu'on a eu à faire à des préposées et à une Commission qui sont totalement ouvertes en la matière et qui sont prêtes aussi à entrer en matière. C'est toujours ce pouvoir d'appréciation qu'il faut bien mettre en évidence. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui s'est heurté à des refus catégoriques d'accès à certaines données.

Le collègue Chassot est venu sur l'informatique et les bases légales. Là, je le rejoins à 100%. Effectivement, on se rend

compte que les bases légales sont actuellement insuffisantes et que du point de vue informatique, comme je l'avais mentionné dans mon rapport, il y a insuffisance au niveau des ressources humaines, mais ça, c'est un autre problème.

Ueli Johner-Etter est revenu sur la Convention d'Aarhus et le lien avec l'Europe. Oui, dépêchons-nous, soit au niveau de la loi fédérale, soit au niveau de la loi cantonale, de nous consulter pour essayer d'aller un peu moins loin, peut-être, que ce qui est préconisé dans cette Convention d'Aarhus. Il a parlé également de la vidéosurveillance et particulièrement des vidéosurveillances non autorisées. Effectivement, dans les années antérieures, j'ai eu la chance de faire un métier où on avait pas mal de demandes en rapport avec la vidéosurveillance et c'est vrai qu'il y a probablement encore un inventaire plus précis qui doit se faire. Doit-on aller inventorier tous les bancomats et autres endroits qui filment peu ou prou l'espace public? Normalement, s'ils filment l'espace public, bien sûr qu'on le devrait, puisqu'une autorisation de la préposée doit être donnée à ce moment-là. Je pense que ce travail est en train de se faire. Il faut laisser un peu de temps au temps. Finalement, cette loi n'est pas si vieille que ça. Il y a encore beaucoup de choses à mettre en place, dont celle-ci. Je suis d'accord avec M. Johner-Etter sur ce point-là.

Mme Defferrard a constaté, comme les membres de la commission, que l'Etat ne consulte pas systématiquement l'Autorité, qui aurait son mot à dire en matière de protection des données ou d'accès aux documents, mais surtout de protection des données. Là aussi, je peux tout à fait souscrire à la demande faite par la collègue Defferrard à l'Etat de consulter systématiquement l'Autorité. C'est un gain de temps précieux pour la suite.

La LATeC est effectivement un des tout gros morceaux qui arrivent. Que va-t-on mettre en ligne? Comment donner l'accès au simple particulier? Au demandeur? A l'architecte? Tout ça devra être traité en détail. Là, je pense qu'on peut faire confiance aussi à l'Autorité.

C'est un travail conséquent, très important, cela été dit. Dans la commission, chacun a été sensible au fait qu'avec un groupe relativement restreint, l'Autorité arrive à faire un travail aussi important.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne vais pas rajouter beaucoup d'informations à celles déjà données.

Peut-être dire que la problématique des autorisations pour les vidéosurveillances, notamment au niveau communal, a été abordée lors de cette commission et que le Conseil d'Etat va continuer à examiner ce qui peut être fait dans cette direction.

Dire aussi que le Conseil d'Etat a été saisi d'une demande de budget pour un informaticien pour l'Autorité de la transparence et de la protection des données. Il examine cette demande et dans quel cadre il peut y être répondu.

Peut-être répondre aussi à M. Johner-Etter que la Convention d'Aarhus n'est en soi pas une convention de l'Union européenne, mais plutôt des Nations-Unies, qu'il y a 39 pays qui l'ont signée, dont le Turkménistan et l'Azerbaïdjan, qui ne sont pas dans l'Union européenne.

Par rapport à cette Convention d'Aarhus, je dois corriger les propos du rapporteur dans le sens où l'année passée, le canton de Fribourg a voulu aller plus loin que ladite Convention en autorisant une certaine transparence dans la consultation des dossiers et une certaine rétroactivité dans la consultation de tous les dossiers. La Convention d'Aarhus, elle, ne le prévoit que pour les dossiers concernant l'environnement. Suite à l'intervention de Groupe E – vous vous en rappelez, c'était l'année passée –, nous étions revenus en arrière. Le canton de Fribourg n'est donc pas allé plus loin que la Convention d'Aarhus, mais est revenu en arrière en allant comme préconisé par cette Convention.

Peut-être dire aussi que le Conseil d'Etat se soucie effectivement de mettre en consultation les ordonnances et de trouver un système adéquat pour les permis de construire.

Peut-être dire aussi que la transparence, assortie d'une protection des données ciblée, est un pilier des systèmes démocratiques et que je tiens à remercier ici, au nom du Conseil d'Etat, les membres de l'Autorité de la transparence et de la protection des données, membres de la Commission, préposées, collaborateurs et collaboratrices pour le travail accompli au fil de l'année.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

Projet de décret 2017-DAEC-47
Octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un tronçon de route cantonale à Châtel-Saint-Denis permettant la suppression du passage à niveau dans le cadre du projet de déplacement de la gare TPF[1]

Rapporteur: **Jean-Daniel Wicht** *(PLR/FDP, SC)*.
Commissaire: **Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des construction**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je déclare mon lien d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, dont certains membres pourraient bénéficier de l'adjudication des travaux relatifs à ce crédit.

[1] Message et annexe pp. 1063ss.

Notre commission a siégé le 31 mai 2017 pour traiter ce projet de décret.

Je vous présente en quelques mots ce projet que je qualifierai de magnifique pour la mobilité et surtout pour le développement de cette belle région de Châtel-St-Denis. La demande d'octroi qui nous est soumise aujourd'hui est un crédit d'engagement pour la construction de la route cantonale à Châtel-St-Denis dans le cadre du déplacement de la gare TPF.

Quatre projets sont liés:

> un projet ferroviaire;
> un projet routier;
> un projet de revitalisation de cours d'eau;
> une voie verte entre la gare et le cycle d'orientation.

Trois maîtres d'ouvrage sont concernés:

> les Transports publics fribourgeois, pour le déplacement de la gare ferroviaire;
> le canton, pour la route cantonale;
> la commune, pour la voie verte.

La revitalisation du cours d'eau est un projet qui sera financé conjointement par les 3 maîtres d'ouvrages.

Donc, le sujet d'aujourd'hui porte sur 2 tronçons de routes cantonales totalisant 1025 m.

Quelle est la situation du projet à ce jour? Le Service des ponts et chaussées est chargé des études. A ce jour, 1 million a été investi, notamment pour l'achat des fonds et des immeubles. La coordination entre les maîtres d'ouvrages sera essentielle pour la réussite de ce projet. A noter que les travaux de génie civil ont déjà été adjugés, mais sous réserve de l'acceptation de ce crédit par notre Parlement tout à l'heure.

Le programme des travaux prévoit un démarrage de ceux-ci en septembre 2017 par des travaux préparatoires. En 2018 est prévue la construction du premier tronçon de route cantonale lié à la nouvelle gare de Châtel-St-Denis. Le solde de la première route sera mis en service en 2019 et les finitions de cette route ainsi que la réalisation du deuxième tronçon auront lieu en 2020. A noter que le tronçon n° 2 concerne un ajustement du gabarit de routes communales existantes, qui deviendront cantonales en vue du raccordement à l'autoroute.

Dans le cadre de l'évaluation des risques faite par le Service des ponts et chaussées – je rappelle que c'était une demande de la Commission d'enquête parlementaire du projet Poya que pour chaque projet, il y ait une analyse de risques –, le principal risque relevé est la présence d'une nappe phréatique à prendre en compte. Evidemment, dans la soumission, ces éléments ont été pris en compte; ce qui pourrait changer, c'est l'ajout de points supplémentaires pour l'abaissement de la nappe et des heures de pompage supplémentaires. Mais pour faire face à ces risques, le projet prévoit dans ses coûts une réserve de 15%.

Fort de ces constats, le crédit total pour ces 2 routes cantonales est évalué à 18,2 millions. Nous allons aujourd'hui nous engager sur le solde du crédit demandé, soit 14,350 millions. Dans ces 14,350 millions sont compris les 15% pour les risques du projet, après déduction des crédits déjà octroyés par notre Grand Conseil ainsi que par le Conseil d'Etat, c'est-à-dire 3,850 millions – 850 000 par notre Grand Conseil pour les études et 3 millions par le Conseil d'Etat pour les achats de terrains et d'immeubles.

La Commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce décret. Les quelques questions qui ont été posées n'étant pas fondamentales, je renonce à les traiter.

Le Commissaire. Ich werde mich strikte an Ihre sprachliche Vorgabe für den heutigen Tag zu halten versuchen, zumindest in meinen anfänglichen Ausführungen.

In Ergänzung zu dem, was der Berichterstatter der Kommission bereits erläutert hat, möchte ich ganz kurz einen geschichtlichen Rückblick geben. Wir sind im Hauptort des Vivisbachbezirks an einem Ort, der nicht mehr ganz der Geschichte entspricht. Wer den Bahnhof sieht, stellt sich wahrscheinlich die Frage: Warum steht dieser Bahnhof hier? Der Bahnhof steht deshalb an diesem Ort, weil bis anno 1969 dort eine Eisenbahnlinie in Richtung Kanton Waadt runter ging, präziser nach Saint-Légier. Diese Bahnlinie gibt es mittlerweile seit einigen Jahrzehnten – zu meinem persönlichen Bedauern – nicht mehr. Man kann die Geschichte nicht rückgängig machen. Der Bahnhof ist somit zu einem Kopfbahnhof geworden, der erstens den Raum im Zentrum von Châtel-Saint-Denis schlecht nutzt und der zweitens für die Bahnlinie Bulle–Palézieux eine Verlängerung von ca. 3 Minuten Fahrzeit bedeutet. Man kann sich fragen: Wieso investieren Sie so viele Millionen Franken für 3 Minuten Fahrzeit? Es gibt gute Gründe, dies zu tun. Wenn wir den Halbstundentakt haben wollen, dann müssen wir da und dort Minuten gewinnen und die 3 Minuten in Châtel-Saint-Denis sind besonders wertvoll, um das Ziel zu erreichen.

Drittens haben wir mit dem Bahnhof eine nicht genutzte Fläche im Zentrum der Ortschaft, die umgenutzt werden soll, auch im Sinne einer raumplanerischen Vorgabe des Kantons und des Bundes, die sagt, man solle in Richtung Verdichtung gehen. Man kann definitiv nicht verdichten, wenn man gleichzeitig in einem Ortszentrum schlecht genutzte Flächen hat. Dies sind die 3 Zielsetzungen, die Kanton, Gemeinde und die öffentlichen Verkehrsbetriebe des Kantons Freiburg, die tpf, dazu bewogen haben, eine tripartite Vereinbarung abzuschliessen für das Projekt, das Sie heute zu bewerten und zu verabschieden haben.

In diesem Gesamtprojekt hat es 4 Teilprojekte: Beim Bahnprojekt geht es um die Versetzung des Bahnhofes an den

bestmöglichen Ort, das heisst an einen Ort, eine Bahnlinie, die direkt von Bulle nach Palézieux führt über Châtel-Saint-Denis, aber ohne den Kopfbahnhof, der heute den bereits erwähnten Zeitverlust bringt. Das heisst, es gibt eine neue Kurve und an dieser Kurve gibt es einen Bahnhof. Das ist im Wesentlichen das Bahnprojekt.

Hinzu kommt ein Strassenprojekt, das erstens ermöglicht, eine nach wie vor bestehende Barriere zu überwinden und zweitens die Strassenverbindung nach Versetzung des Bahnhofs zu optimieren. Das Ganze in 2 Teilstücken: Ein Teilstück ist dem Bundesrecht unterworfen, dort läuft ein bundesrechtlicher Planungsprozess. Der zweite Teil innerhalb der Ortschaft, vom Bahnhof zur Kantonsstrasse, läuft nach kantonalem Recht und ist etwas kürzer. Dort wurden bereits einige Oppositionen angemeldet, über die wir nachher vielleicht noch diskutieren können, die aber grundsätzlich – unabhängig vom Ausgang dieser Verfahren – das Projekt nicht fundamental verunmöglichen oder beeinträchtigen.

Das Dritte ist ein Projekt zur Revitalisierung des Bachs Le Tatrel. Das Vierte ist der Bau einer grünen Verbindung zwischen dem Bahnhof und der Orientierungsschule. Hier geht es darum, bessere Voraussetzungen für den Langsamverkehr zu schaffen. Wir haben also ein Projekt mit 4 Teilprojekten, die zusammen ein kohärentes Ganzes ergeben.

Zu den Kosten und den Zahlen im Grossen und Ganzen wurde bereits vom Kommissionsberichterstatter etwas gesagt. Wir haben – um nicht in die Details zu gehen, Sie können diese auf Seite 7 Ihres Berichtes nachlesen – einen beantragten Verpflichtungskredit in der Höhe von 14 350 000 Franken. Der Gesamtbetrag des Staates ist etwas höher, er beträgt 18 165 000 Franken. Dieser Unterschied besteht deshalb, weil bereits Beiträge gesprochen wurden, einerseits 3 Millionen Franken Verpflichtungskredit für den Erwerb von Grundstück und Immobilien und anderseits den 2103 gesprochenen Kredit für Studien und Landerwerbe. Wenn man diese 3 850 000 Franken abzieht, kommt man auf die heute beantragte Summe von 14 350 000 Franken. In diesem Sinne und im Sinne nicht nur einer Verkehrsachse, sondern einer raumplanerischen Vorgabe im Süden des Kantons – der Kanton möchte mit seinem künftigen Richtplan regionale Zentren stärken und fördern und der Hauptort des Vivisbachbezirks gehört unbestrittenermassen dazu – beantragt der Staatsrat, diesem Projekt Folge zu leisten.

Emonet Gaétan *(PS/SP, VE).* Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec ce projet de décret, si ce n'est que je suis veveysan et emprunte tous les jours le tronçon de route qu'il est prévu de modifier.

Le projet proposé va de pair avec la construction, respectivement le déplacement de la gare TPF de Châtel-st-Denis, dont l'ouverture est prévue en novembre 2019. La gare du chef-lieu veveysan est actuellement en cul-de-sac. Cet état de fait est historiquement explicable et a été présenté tout à l'heure par le commissaire du Gouvernement.

Les travaux de construction de la nouvelle gare permettront de diminuer le temps de parcours entre Bulle et Palézieux, ce qui permettra d'améliorer la desserte. Cette nouvelle gare offrira aussi aux élèves du cycle d'orientation un accès plus direct à l'établissement scolaire par la création d'une voie verte à la charge de la commune.

Le projet routier qui nous occupe aujourd'hui permettra d'éliminer un goulet d'étranglement à un passage à niveau, d'améliorer la sécurité et surtout permettra le réaménagement et la réorganisation de la circulation au centre-ville de Châtel-st-Denis.

Je relève aussi le projet de revitalisation et d'aménagement du cours d'eau du Tatrel. Celui-ci, pour la petite histoire, va se déverser dans la Broye et fait donc partie du bassin du Rhin, alors que l'eau de la Veveyse, qui traverse Châtel-st-Denis, va se jeter dans la Méditerranée, d'où cette particularité du partage des eaux du chef-lieu veveysan.

Les défis de cette construction sont grands: d'une part, les délais sont courts – jusqu'en novembre 2019 –, sans oublier les risques techniques qu'il ne faut pas sous-évaluer et qui sont dus à la présence d'une nappe phréatique relativement proche de la surface de terrain. De plus, quelques oppositions ont été déposées pour la protection de bâtiments à valeur historique sur l'avenue de la Gare actuelle. J'ose espérer qu'un arrangement puisse être trouvé entre les 2 parties et que le projet pourra avancer selon le planning prévu.

En conclusion, ce projet permettra un ensemble d'améliorations au niveau de la mobilité en général de Châtel-st-Denis et de la Basse-Veveyse. Comme le groupe socialiste, à l'unanimité, je vous invite à entrer en matière et à accepter ce crédit de 14,350 millions.

Ducotterd Christian *(PDC/CVP, SC).* L'investissement réalisé à Châtel-st-Denis, en soi, pour l'investissement qui est réalisé par l'Etat, n'a pas une grande importance; on le met en lien avec le montant qui est investi, qui est quand même assez élevé. Toutefois, c'est de manière globale qu'on doit voir cet investissement, avec le déplacement de la gare et les différentes choses, notamment pour la mobilité douce. C'est une grande chance pour Châtel-st-Denis et sa région. C'est aussi la possibilité de pouvoir accueillir les gens venant de la Riviera qui veulent aussi venir investir chez nous. On doit pouvoir offrir les infrastructures nécessaires, si on veut attirer aussi des habitants qui peuvent être intéressants pour une région. C'est dans ce sens-là aussi qu'on doit développer cette région.

Le groupe démocrate-chrétien a pris note que la commune de Châtel-st-Denis renonce à la route de contournement qui

était étudiée dans l'étude globale des routes de contournement et soutiendra donc ce décret à l'unanimité.

Brodard Claude *(PLR/FDP, SC).* J'interviens au nom de la Commission des finances et de gestion qui a examiné le présent décret. Celle-ci s'est réunie le 2 juin 2017 pour cet examen et vous recommande d'accepter, sous l'angle financier, ce décret portant sur un crédit d'engagement additionnel net à charge de l'Etat de 14,350 millions.

Comme l'a relevé M. le Rapporteur Jean-Daniel Wicht, je rappelle que 2 crédits d'engagement, pour un total de 3,850 millions, ont déjà été octroyés par le passé. La Commission des finances et de gestion demande au Conseil d'Etat d'être très attentif au respect de la convention conclue avec la commune de Châtel-st-Denis et les TPF en matière de répartition des coûts et de controlling financier.

Glauser Fritz *(PLR/FDP, GL).* Le groupe libéral-radical a étudié attentivement ce projet. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, car il fait trop chaud pour cela. Je peux juste vous dire que notre groupe salue ce projet qui s'intègre dans un projet plus global, soit le déplacement de la gare TPF, mais aussi dans les autres projets, soit la revitalisation du cours d'eau et la mobilité douce.

Au nom de mon groupe et en mon nom personnel, je souhaite une belle réussite à ce projet et on se réjouit de l'inauguration en 2019. Le délai est court et nécessite un avancement de tout le projet.

Pour résumer, le groupe libéral-radical vous recommande d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Johner-Etter Ueli *(UDC/SVP, LA).* Auslöser für dieses Projekt war für einmal nicht die Überbelastung einer Verkehrsachse, sondern, dass die tpf den Sackbahnhof von Châtel-Saint-Denis verlegt und somit die Kantonalstrasse neu geplant und gebaut werden muss. Es ist ein vernünftiges Projekt, das schnell angegangen werden kann, wenn der Grosse Rat den Kredit bewilligt. Es ist ein überschaubares, eher kleineres Projekt in der Höhe von etwas mehr als 14 Millionen Franken, das einer Randregion unseres Kantons entgegenkommt und der freiburgischen Bauwirtschaft Beschäftigung garantiert.

Unsere Fraktion wird dieses Projekt einstimmig unterstützen. Persönlich möchte ich die Verantwortlichen und den Staatsrat ermuntern, ähnliche Projekte in der gleichen Grössenordnung zu puschen, bereitzustellen, damit für die Freiburger Bauunternehmen und deren Arbeiterschaft eine fortsetzende Beschäftigung garantiert ist und damit gleichzeitig anstehende Verkehrsprobleme gelöst werden können.

Für mich sind die auf Seite 10 erwähnten Punkte eigentlich noch wichtig: dass bisherige Leistungen und investierte Beiträge schon getätigt sind, die Planung gut fortgeschritten ist und die Realisierung unter einem gewissen Zugszwang steht. Diese nachhaltige Entwicklung trägt der Stadt Châtel-Saint-Denis Rechnung, verbessert die Verkehrssicherheit, schafft Raum für Langsamverkehr und begünstigt die Entwicklung des Stadtzentrums.

In diesem Sinne ist unsere Fraktion einstimmig für Eintreten und Genehmigung des Projektes.

Marmier Bruno *(VCG/MLG, SC).* Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt einstimmig diese Vorlage.

Dans son ensemble, ce projet permettra d'améliorer tant la desserte routière que ferroviaire de la région ainsi que la mobilité douce dans le secteur de la nouvelle gare de Châtel-st-Denis.

Für den Langsamverkehr müssen wir feststellen, dass nur Randstreifen vorgesehen sind. Für Teilabschnitt Teil 1 sind wir der Meinung, dass ein eigener Fahrradweg geeignet wäre. Zu den Kosten möchten wir wissen: Wer hat die Ausschreibung gewonnen und wie viele Offerten wurden im Rahmen des Ausschreibungsverfahrens eingereicht?

Bertschi Jean *(UDC/SVP, GL).* Mes liens d'intérêts: je suis député du Sud et membre de la Commission des routes et cours d'eau. Je m'adresse à vous à titre personnel. Je vous encourage à renforcer les infrastructures de la mobilité et celles du centre régional du Sud fribourgeois. Je vous encourage à accepter ce décret et à voter oui à ces 14,350 millions.

Mesot Roland *(UDC/SVP, VE).* Mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission financière à Châtel-st-Denis, membre du groupe d'appui composé de représentants des groupes politiques, de particuliers et d'entreprises concernés par le déplacement de la gare et je suis également voisin immédiat de cette route.

Je salue ce projet qui est une bonne chose pour la commune de Châtel-st-Denis. Avec ce gain de temps de 2 à 3 minutes, j'espère que la Veveyse du Sud et Châtel-st-Denis se rapprochent de la capitale cantonale. Mais pour cela, il faut que les correspondances depuis Palézieux soient aussi augmentées. Je profite à cette occasion de vous remercier, Monsieur le Conseiller d'Etat, vous et votre prédécesseur, d'avoir réussi à obtenir l'arrêt des InterRegio à Palézieux. Néanmoins, j'ai une question assez précise, vu qu'on a lu beaucoup de choses: y aura-t-il 1 ou 2 arrêts prévus à l'heure à Palézieux dans les futurs horaires?

Concernant le projet général, il a été présenté au groupe d'appui et n'a pas suscité de grosses réactions, si ce n'est le souhait de voir les 350 m entre les 2 ronds-points ne pas être à 80 km/h. Nous espérons que les services cantonaux, tout en respectant les lois et les procédures, feront preuve de bon sens le moment venu pour ce bout de trajet.

Genoud François *(PDC/CVP, VE).* Je déclare mes liens d'intérêts: je suis un des 3 anciens syndics de l'honorable commune de Châtel-st-Denis. Voilà déjà quelques années que ce projet de construction d'un tronçon de route cantonale de Châtel-st-Denis est en route pour vous être présenté pour acceptation. Difficile pour moi d'envisager une autre solution et je pense que vous comprenez facilement ce point de vue. Châtel-st-Denis grandit avec ses avantages et ses désagréments. Ce nouveau projet de route cantonale entre la Basse-Veveyse et l'autoroute permet ainsi une meilleure fluidité. Il garantit également une meilleure sécurité et les fameux petits bouchons vont disparaître. La qualité de vie sera améliorée et les citoyens féliciteront les autorités communales et cantonales. Il est permis de rêver.

Je tiens également à remercier le Conseil d'Etat, le personnel des différents services cantonaux, communaux et des TPF, pour leur soutien et leur travail de professionnels.

Par ces quelques mots, je vous encourage, chers collègues, à accepter ce crédit d'engagement pour cette construction de tronçon de route cantonale. C'est avec plaisir que lorsque vous nous rendrez visite à Châtel-st-Denis, en voiture ou en train, vous découvrirez ce changement important. Et là, je ne rêve plus: en 2018 et 2019, vous viendrez certainement fêter un de nos citoyens ou faire une halte avant de descendre à la Fête des vignerons.

Le Rapporteur. Suite à ce débat d'entrée en matière, je constate que les groupes, à l'unanimité, sont favorables à l'entrée en matière.

Trois questions ont été posées, 2 par le député Bruno Marmier: qui est adjudicataire de ces travaux de génie civil et combien d'offres ont été demandées. Quant au député Mesot, il veut savoir s'il y aura 1 ou 2 arrêts à Palézieux. En consultant le procès-verbal de la séance de la commission, je vois que nous n'avons pas directement traité ces points-là; il n'y a en tout cas aucune mention. Je laisserai donc M. le Commissaire du Gouvernement répondre à ces questions.

Le Commissaire. Je remercie les députés Emonet, Ducotterd, Glauser, Bertschi, Genoud ainsi que le président de la Commission des finances et de gestion qui ont donné un certain nombre de précisions sur le projet sans poser formellement de questions.

Concernant la question du député Bruno Marmier sur les pistes ou voies cyclables, il a été choisi sur les 2 tronçons des variantes distinctes. Sur le tronçon 1, il a été choisi des pistes cyclables le long de la route qui correspondent à des déplacements relativement rapides sur un espace restreint. Sur le tronçon 2, il a été choisi un cheminement distinct qui passe par une place un peu plus éloignée du tracé de la route pour des raisons pratiques et de place. On a donc une réponse partielle à votre revendication. Nous avons une partie du tronçon de la route sur lequel nous avons des bandes le long de la route, mais ça vaut pour l'ensemble du tronçon 1, et nous avons une deuxième partie où les cycles auront leur espace propre à partager partiellement avec les piétons sur la partie plus centrale de Châtel-st-Denis. Les raisons sont en partie historiques et je ne peux pas vous les donner dans le détail. D'une manière générale, sur les projets en cours, nous tentons de chercher un équilibre entre les différents besoins des personnes et usagers de cycles. Nous avons les milieux plutôt sportifs, qui ont une prédilection pour les bandes cyclables, parce qu'on peut y aller nettement plus vite. Nous avons les personnes qui vont au travail, adultes, qui ont l'habitude d'utiliser le vélo, qui préfèrent généralement ce qui va le plus vite possible, soit plutôt les bandes cyclables et nous avons les familles et le côté touristique qui préfèrent plutôt les voies séparées. Il n'y a donc pas de dogme absolu sur l'ensemble du canton de faire une chose plutôt que l'autre, mais on essaie de tenir compte des besoins spécifiques qui ne correspondent jamais aux 100% des demandes, parce qu'il y aura toujours quelques insatisfaits qui auraient préféré l'autre variante. Pour résumer la réponse, on a une vision variée qui tient compte des besoins spécifiques sur chacun des tronçons que nous réalisons actuellement et que nous allons réaliser ces prochaines années, parce qu'il y a d'autres endroits où on se pose exactement les même questions.

Sur le nombre précis d'offres, je ne peux pas vous donner de réponse, mais je vous la fournirai volontiers par écrit. Je n'ai pas le nombre total de demandes d'offres qui ont été faites sur un nombre important de travaux détaillés. Cela doit se compter par centaines, vu les très nombreux travaux différents qui ont été faits. Mais vous donner comme ça un chiffre ici de manière aléatoire me semblerait peu sérieux. Comme je n'ai pas tout à fait la certitude d'avoir compris toute l'essence de votre question que vous avez agréablement formulée en allemand, si d'aventure celle-ci portait aussi sur le nombre de parcelles acquises, je peux vous répondre que nous avons actuellement 22 parcelles concernant les demandes de la commune et des TPF qui sont en voie d'acquisition, pour un total d'environ 8 millions. Une partie est encore en voie d'acquisition.

Pour répondre au député Mesot, concernant la vitesse sur le tronçon qui est situé entre les 2 giratoires, celle-ci est a priori prévue de manière standard à 80 km/h. Le groupe d'intérêts que vous évoquez, qui est notamment constitué d'habitants, de riverains ou de proches de ce futur tronçon de route, souhaite, si j'ai bien compris, notamment pour des questions de protection contre le bruit, une vitesse inférieure. Il n'y a pas de règle absolue ou des choses qui sont prévues aujourd'hui, mais j'examinerai volontiers avec le service la possibilité d'aller dans la direction de vos préoccupations. Je ne veux pas vous donner une promesse toute faite aujourd'hui, parce qu'il faut vérifier quelles sont les possibilités formelles et légales.

En ce qui concerne l'arrêt à Palézieux, nous avons pu – de haute lutte et contre les intérêts des cantons voisins qui sont

moyennement ravis de voir des correspondances un peu moins bonnes à Lausanne, suivant vers quelle direction on va – convaincre nos partenaires de réintroduire les arrêts sur un train par heure à Palézieux en direction de Lausanne et en direction de Berne, respectivement Genève et Lucerne, si on prend la totalité du train. C'est ce qui est prévu pour l'horaire 2018 qui sera en vigueur à partir de la mi-décembre 2017. Il y a un deuxième train en direction de Lausanne, mais avec un certain nombre d'arrêts, qui s'arrêtera toutes les autres demi-heures à Palézieux, ce qui permet de faire la correspondance, même de manière un peu plus lente, avec les trains qui viennent de la Veveyse. Cela, c'est pour l'horaire 2018.

Beaucoup de choses restent relativement aléatoires, parce que pour l'horaire 2025, qui est l'horaire de référence sur lesquels seront construits les horaires futurs, nous aurons en principe, selon les vœux actuels de nos partenaires – mais les choses changent parfois assez rapidement – 2 trains qui passeront entre Fribourg et Lausanne sans s'arrêter tant à Romont qu'à Palézieux. Ce qu'on appelle une troisième offre ou un troisième produit que nous discutons actuellement avec les CFF, l'OFT et les cantons partenaires, notamment Vaud et Genève, serait un train qui passe toutes les heures, qui devrait s'arrêter à Romont et à Palézieux.

Ensuite, il y a des possibilités de RER, soit toutes les heures, soit aux heures de pointe, qui sont en discussion. Evidemment qu'on n'est pas dans une science absolue; une partie des offres dépend de la demande, donc de l'utilisation réelle par les usagers d'une région des moyens de transports publics. Après, on est un petit peu dans la question de la poule et de l'œuf: si une pression est là, si la volonté de financer des offres supplémentaires qui peuvent générer des coûts supplémentaires pour le canton est là, c'est aussi une possibilité par une offre supplémentaire de générer une demande supplémentaire. A titre personnel, je pense que c'est dans l'intérêt du Sud du canton d'aller dans cette direction.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Le Rapporteur. L'art. 1 précise le montant du crédit d'engagement, qui est de 14,350 millions.

> Adopté.

Art. 2

Le Rapporteur. L'art. 2 fixe le centre de charges du budget d'investissement des routes cantonales.

> Adopté.

Art. 3

Le Rapporteur. Cet article fixe la variation des prix entre l'adjudication et l'exécution des travaux selon l'indice Mittelland.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5, titre et considérants

Le Rapporteur. Le présent décret soumis au référendum financier facultatif.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 à art. 5, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:
Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/

SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 97.*

—

Motion 2016-GC-127 Olivier Flechtner/ Christine Jakob Initiative cantonale Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (zones agricoles)[1]

Prise en considération

Flechtner Olivier *(PS/SP, SE).* Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied des Gemeinderates in Schmitten.

Wie Sie sehen konnten, sind die heute als Motionäre aufgeführten Mitglieder des Grossen Rates nicht die eigentlichen Verfasser dieses Textes. Mit der Übernahme der Motion verfolgten Kollegin Christine Jakob und ich auch primär das Ziel, dieses Anliegen nach dem Ausscheiden der eigentlichen Autoren nicht einfach diskussions- und kommentarlos abzuschreiben. Denn in der Tat ist es so, dass in vielen Gemeinden Bauernhäuser stehen, die eigentlich noch in einem sehr guten Zustand wären, aber aufgrund des Strukturwandels in der Landwirtschaft nicht mehr gleich intensiv genutzt werden wie noch vor einigen Jahren oder Jahrzehnten. Dadurch sinkt natürlich auch das Interesse des Eigentümers, diese Gebäude zu unterhalten, was mittel- oder langfristig wiederum dazu führt, dass sie dem Risiko des Verfalls ausgesetzt werden.

Mit unserer Unterstützung dieser Motion wollten wir denn auch primär diesem Anliegen Rechnung tragen, welches auch im Interesse der jeweiligen Gemeinde wäre. Denn welche Gemeinde hat ein Interesse daran zuzusehen, wie ein Gebäude in der Nähe des Dorfzentrums oder in grösseren Weilern verfällt, nur weil es nicht mehr gleich genutzt wird wie früher, aber nicht umgenutzt werden kann, auch wenn sich dies beinahe aufdrängt.

Nebst den Überlegungen zum Erscheinungsbild des Gebäudes, das in der Nähe bestehender Infrastrukturen liegt, gibt es durchaus auch energiepolitische Argumente, indem mit der Sanierung teilgenutzter Gebäude auch eine energetische Optimierung einhergehen kann. Und auch soziale Überlegungen können durchaus eine Rolle spielen. Solche Beispiele gibt es mehrfach und diese waren denn auch der Ursprung des Textes.

Wie der Staatsrat in seiner Antwort nun aber dargelegt hat, ist der Motionstext dergestalt verfasst, dass er letztlich einer Zersiedelung Vorschub leisten würde, indem nämlich auch abgelegene, reine Ökonomiegebäude zu Wohnungen umgebaut werden könnten. Dies ist weder im Sinne des Urhebers des Textes noch im Sinne der heutigen Motionäre. Würde dies nämlich gestattet, würde dies letztlich die Gemeinden verpflichten, Dienstleistungen und Infrastrukturen für weitentfernte Gebiete zur Verfügung zu stellen. Als Beispiel diene nur das letztlich ergangene Urteil des Kantonsgerichts, wonach Gemeinden für den Schülertransport auch in entlegenen Gebieten besorgt sein müssen. Ausserdem verfügt die Gemeinde über eine Erschliessungspflicht, so dass beispielsweise die Errichtung eines Wasseranschlusses bei einem abgelegenen, ehemaligen Futterlager notwendig werden könnte. Dies wäre mit grossen Kosten verbunden, welche durch die Gebühren in keiner Weise gedeckt würden.

Hinzu kommt, dass vor Kurzem im Nationalrat eine Motion mit einem ähnlichen Text bereits überwiesen worden ist. Es ist darum nicht mehr erforderlich, mit dem Instrument einer Standesinitiative diese Grundsatzdiskussion anzustossen, da dies bereits erfolgt ist.

Aus diesen Gründen sind wir zum Schluss gekommen, diese Motion zurückzuziehen und ich darf an dieser Stelle bestätigen, dass dies auch im Sinne der Urheber des Textes ist.

In seiner Antwort äussert der Staatsrat aber auch Verständnis für das Anliegen, das Dorfbild zu erhalten und dem Verfall von Wohngebäuden oder gemischt genutzten Gebäuden entgegen zu wirken. Ich möchte Sie darum bitten, Herr Staatsrat, uns trotz dieses Rückzugs darzulegen, mit welchen konkreten Massnahmen wir mit Blick auf die Aufhebung des geltenden Moratoriums für Einzonung neuen Baulands rechnen dürfen, um diese Situation, welche nach wie vor existiert und welche nicht gelöst ist, zu entschärfen.

[1] Déposée et développée le 4 novembre 2016, *BGC* novembre 2016 pp. 3333ss; réponse du Conseil d'Etat le 23 mai 2017, *BGC* juin 2017 pp. 1460ss.

Welche raumplanerische Massnahmen stehen Ihnen und den Gemeinden heute oder in Zukunft zur Verfügung, um dem Verfall solcher Gebäude entgegen zu wirken und welche Möglichkeiten sehen Sie konkret, um die sinnvolle und massvolle Umnutzung solcher Gebäude, die in der Nähe bestehender Siedlungen stehen, zu ermöglichen?

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich nehme den Rückzug zur Kenntnis, auch im Namen des Staatsrates. Ich werde versuchen, die Frage kurz zu beantworten, wenn dies sinngemäss ist.

Das heutige Recht erlaubt Änderungen der Nutzungsrechte für historisch geschützte Gebäude der Kategorien A und B ausserhalb der Bauzone. Dies ist heute möglich. Mit dem künftigen Richtplan können Ausdehnungen der bestehenden Bauzonen möglich sein, soweit die Voraussetzungen dazu gegeben sind. Das kann beispielsweise den von Ihnen erwähnten Fall von Gebäuden, die in der Nähe von bestehenden Bauzonen stehen, betreffen. Für diese kann es Erleichterungen geben oder Einzonungen, wenn die entsprechende Nähe gegeben ist und die entsprechende Gemeinde überhaupt über ein Potential verfügt.

Weiter ist im Richtplan die Möglichkeit geplant, im Voralpengebiet bestimmte, für die Landschaft charakteristische Gebäude zu schützen und sie mit diesem Schutz auch zusätzlich zu nutzen.

Das Letzte ist die RPG II-Revision, die grundsätzlich vorsieht, dass auch ausserhalb der Bauzone Kompensationen in Volumengrösse stattfinden könnten. Wie dies genau geregelt wird, ist im Moment noch schwer zu beurteilen, weil wir wie – auch das Bundesparlament – noch einige Debatten vor uns haben.

> Cet objet est retiré par ses auteurs.

—

Elections

5 membres (députés) de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire – 2017-GC-63

Bonvin-Sansonnens Sylvie *(VCG/MLG, BR).* Je me permets de vous transmettre la position du groupe Vert Centre Gauche concernant cette élection. Nous avons fait un certain nombre de constatations et nous en avons tiré 2 conclusions: nous constatons que le groupe démocrate-chrétien n'est plus le plus grand parti du Grand Conseil. Pour la deuxième fois, il y aura 2 PDC dans une commission à 5 places. Nous sommes 5 groupes, il y a 5 places; mathématiquement, ce n'est pas correct. Il y a une véritable surreprésentation du PDC. Ce parti dit œuvrer pour le bien collectif dans le respect des sensibilités. Néanmoins, le PDC et les autres partis œuvrent ici, encore une fois, pour exclure volontairement la sensibilité du groupe Vert Centre Gauche, qui est réelle, qui est différente et qui a été légitimée par les citoyens fribourgeois en augmentant notre représentation en ces murs. C'est la deuxième fois que nous devons supporter cette mathématique un petit peu bizarre, après la Commission pour l'aménagement du territoire.

Voilà nos constatations et voici donc nos conclusions: nous n'allons pas déposer de candidature de combat pour cette élection, car nous voyons bien que c'est inutile. Enfin, nous constatons qu'il y a encore du chemin pour que toutes les sensibilités de ce Grand Conseil soient représentées équitablement.

—

Motion 2016-GC-130 Antoinette de Weck/ Rose-Marie Rodriguez Prise en charge cantonale des frais de scolarité hors cercle scolaire de domicile (loi sur la scolarité obligatoire [loi scolaire, LS])[1]

Prise en considération

de Weck Antoinette *(PLR/FDP, FV).* Vous avez tous compris le problème: des élèves veulent suivre des formations sportives ou d'art ainsi qu'un cursus scolaire dans une autre langue cantonale. Le canton leur accorde ce transfert dans un autre district.

Pour les CO de la Ville et ceux de l'Association de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, cela comporte pour cette année non seulement les 20 élèves mentionnés dans la réponse du Conseil d'Etat, mais 8 autres au bénéfice d'un changement de cercle pour des raisons de langue. Donc, 28 élèves que l'Association et la Ville accueillent dans leurs CO. Le canton facturera aux communes de l'Association et à la Ville 150 000 frs pour ce surplus d'enseignants, en vertu de l'art. 72 al. 2 de la loi scolaire.

Comme vous le savez, au niveau secondaire, contrairement au primaire, il n'y a pas de pot commun de l'ensemble des communes pour les frais d'enseignants. Ce sont donc des frais qui sont directement à la charge des communes qui accueillent. L'ordonnance du 19 avril 2016 devait régler cette question. Or, malheureusement, elle prévoit qu'un supplément de 4000 frs peut être facturé seulement s'il y a un accueil récurrent d'élèves qui provoque une ouverture de classe. Or, comment provoquer une ouverture de classe quand il y a un accueil récurrent? C'est juste antinomique, parce que chaque année

[1] Déposée et développée le 4 novembre 2016, *BGC* novembre 2016 pp. 3335ss; réponse du Conseil d'Etat le 25 avril 2017, *BGC* juin 2017 pp. 1463ss.

il y a un nombre important d'élèves. Il n'y a donc pas besoin d'ouvrir une classe; la classe est déjà ouverte chaque année.

Comme je l'ai dit, ce coût d'ouverture de classes supplémentaires, de frais supplémentaires reste à la charge de ces communes. Cette question envenime les relations entre les communes qui envoient leurs élèves et celles qui les accueillent. Il faut savoir que ces changements de cercle sont décidés unilatéralement par le Conseil d'Etat. Il demande bien un préavis à la commune qui accueille, mais la commune ne peut pas les refuser, parce qu'on ne tient pas compte de ce préavis.

Déjà lors de la révision de la loi scolaire, ce problème avait été mis sur le tapis et on avait demandé au préfet de résoudre cette question. Il l'avait fait en faisant une proposition qui allait exactement dans le sens de ce que nous proposons aujourd'hui.

Pour mettre un terme à cette situation, on ne peut pas modifier une ordonnance; nous n'avons pas cette compétence. On ne peut que modifier la loi. C'est pour ça que nous passons par une modification légale et vous demandons – pour mettre un terme à cette mésentente, à cette dispute – d'accepter cette motion qui demande au canton, puisque c'est lui qui décide, de prendre donc en charge les frais supplémentaires.

Je vous remercie d'accepter cette motion.

Rodriguez Rose-Marie *(PS/SP, BR).* Je déclare mon lien d'intérêts: j'enseigne au cycle d'orientation de la Broye à Estavayer-le-Lac et suis représentante des maîtres au sein du comité de l'école.

La motion qui nous occupe aujourd'hui est l'aboutissement d'un long processus initié en 2012. Il s'agit de savoir comment facturer l'écolage des élèves placés en dehors de leur cercle scolaire de domicile soit pour des raisons de langue, soit pour des raisons de programme sport-art-formation.

En novembre 2012 déjà, mon collègue Dominique Corminbœuf et moi-même avions attiré l'attention du Conseil d'Etat sur les disparités de facturation desdits frais d'école entre les différents cycles d'orientation. La réponse du Conseil d'Etat, à l'époque, était que les associations de communes devaient s'entendre entre elles et ne pas facturer de frais d'écolage de manière arbitraire en attendant une fourchette qui serait donnée par le Conseil d'Etat dans le cadre de la nouvelle loi scolaire.

En 2016, la nouvelle loi scolaire est enfin arrivée, suivie d'une ordonnance parue en avril de cette même année. Cette ordonnance fixe clairement les différents montants que les écoles, qui reçoivent des élèves d'autres cercles scolaires, sont en droit de facturer. L'art. 2 précise les montants maximaux à facturer selon les cas. Si les al. 1 et 2 de cet article ne posent pas de problème, il n'en va pas de même avec l'al. 3. Celui-ci prévoit un montant supplémentaire maximal de 4000 frs pouvant être facturé en plus si l'école qui reçoit doit faire face à des maintiens ou à des ouvertures de classe, comme l'a dit déjà ma collègue, Mme de Weck.

Bref, les cycles d'orientation situés en périphérie du canton envoient leurs élèves SAF vers les CO de la Ville ou de Marly et reçoivent des factures de 7000 frs par an et par élève, alors que le Conseil d'Etat nous dit, dans sa réponse, qu'il n'y a eu, depuis le début du programme SAF en 2012, aucune ouverture de classe, puisque les inspecteurs font bien attention à éviter cela.

Pour une école comme la nôtre, chers collègues, cela représente un montant de 42 000 frs pour 6 élèves par année, alors que cela ne devrait pas représenter plus de 18 000 frs. Si nous demandons aujourd'hui, à travers notre motion, au Conseil d'Etat de prendre en charge ces frais, c'est tout d'abord parce qu'ils existent et qu'ils sont régulièrement facturés aux associations de communes qui n'ont rien à dire. Ces changements de cercle scolaire sont autorisés et fortement encouragés, en tout cas dans le cadre d'élèves sport-art-formation par le Conseil d'Etat.

Si cette motion est acceptée, cela n'offrira pas la gratuité aux associations de communes, qui continueront à s'acquitter pour chaque scolarisation hors cercle des montants prévus par l'ordonnance, à savoir de 1000 à 3000 frs par an et par élève. Il s'agit ici d'un partage équitable des frais. Cela permettra en tout cas aux associations de communes de ne plus voir leurs dettes ou leurs créances s'élever à nouveau aux montants actuels. Aujourd'hui même, le montant contesté dû par le CO de la Broye, par exemple, dépasse les 50 000 frs. Et ceci ne fera qu'augmenter si aucune solution n'est pas rapidement trouvée.

Je terminerai mon intervention en faisant référence aux arguments du Conseil d'Etat, qui estime que cette motion ne règlera pas du tout le problème des contentieux anciens; c'est vrai. Cependant, cette réponse du Conseil d'Etat assurant que, depuis l'introduction du programme SAF, il n'y a eu aucune ouverture de classe due à cela, va légitimer le refus des écoles périphériques de payer les montants qu'elles estiment abusifs, facturés auparavant et devrait redonner une base claire pour une négociation.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons de bien vouloir soutenir cette motion.

Savary Nadia *(PLR/FDP, BR).* Le groupe libéral-radical a examiné avec attention la motion nos collègues Antoinette de Weck et Rose-Marie Rodriguez, qui demande que l'Etat prenne à sa charge les 100% des frais de traitement du personnel enseignant et socio-éducatif, lorsque, pour des raisons de langue ou de filière sport-art-formation, un élève change de cercle scolaire.

Au-delà des grandes disparités de facturation, au-delà des discordes entre les associations de communes qui finalement

ne préoccupent pas beaucoup de monde dans cette enceinte, le groupe libéral-radical se positionne uniquement sur les aspects légaux de procédure de changement de cercle scolaire en veillant que le principe de subsidiarité soit optimal et que le pouvoir de décision lié à l'aspect financier soit respecté.

Comme nous le rappelle explicitement le Conseil d'Etat dans sa réponse, la loi est claire. Seul l'inspectorat scolaire peut prononcer un changement de cercle scolaire. Entendez par là l'Etat et non les communes ou associations de communes. Le groupe libéral-radical juge opportun que ce soit l'Etat qui décide dans ces situations et ne remet pas en cause cette tâche étatique.

A partir de ce constat, il est normal que l'Etat supporte les frais, puisqu'il décide, d'autant plus que ce principe est ancré et adopté par tous les partenaires, Etat et communes, dans le domaine du DETEC. Il est temps donc de l'appliquer concrètement quand il se présente.

C'est sous cet angle-là que le groupe libéral-radical acceptera cette motion.

Mäder-Brülhart Bernadette *(VCG/MLG, SE).* Stellen Sie sich einmal vor, Ihnen fliegt ein Einzahlungsschein in der Höhe von ein paar Tausend Franken ins Haus, obwohl Sie weder eine Bestellung gemacht noch eine Dienstleistung beansprucht haben, es sich auch nicht um eine Busse, Steuern oder Ähnliches handelt. Sondern: Ihr Chef, Ihr Vorgesetzter, hat einen Entscheid gefällt, den Sie eventuell nicht einmal unterstützten. Und Sie müssen nun trotzdem die finanziellen Konsequenzen tragen. Ich bin überzeugt, niemand hier in diesem Saale würde diese Rechnung begleichen. Den Gemeinden und OS-Verbänden des Kantons Freiburg bleibt aber gemäss Schulgesetz momentan nichts anderes übrig. Denn sobald ein Schulinspektor den Entscheid für einen Schulkreiswechsel fällt, werden die Gemeinden automatisch verpflichtet, 50% der Lohnkosten zu übernehmen. Die betroffene Wohngemeinde hat jedoch bereits die ganze Infrastruktur aufgebaut. Wenn sich nun der Kanton respektive ein Schulinspektor oder eine Schulinspektorin für einen Schulkreiswechsel ausspricht, zahlt die betroffene Wohngemeinde Anteile im Prinzip doppelt, da sie noch an eine andere Gemeinde zahlen muss. Das ist meines Erachtens nicht in Ordnung. Deshalb bin ich der Meinung, dass der Staat die Konsequenzen seiner Entscheidungen alleine tragen und nicht die Gemeinden und die Gemeindeverbänden belasten soll.

Bei sprachlichen Gründen wäre allenfalls eine Beteiligung der Eltern zu überdenken, denn es ist definitiv der Entscheid der Familie, wo sie sich niederlässt, welche Schulen es dort gibt und welche Sprache dort gesprochen wird. Wenn sie also ihr Kind in einer anderen Sprache unterrichten lassen wollen, sollten sie ganz dafür aufkommen. Das Bundesgericht jedoch stellt das individuelle Grundrecht der Sprachenfreiheit und das private Interesse der Eltern, ihr Kind in der Muttersprache einzuschulen höher ein als das öffentliche Interesse der Gemeinden. Auch die Frage der sozialen Integration spielt gemäss Bundesgericht lediglich eine zweitrangige Rolle, deshalb werden wohl in Zukunft vermehrt solche Anträge eintreffen und entsprechend bewilligt werden. Auch aus diesem Grund ist es mehr als sinnvoll, wenn der Staat gemäss den Motionärinnen 100% dieser Kosten übernimmt. Denn so überlegt er es sich wahrscheinlich zweimal, ob er einen Schulkreiswechsel aus sprachlichen Gründen überhaupt bewilligen soll. Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion Mitte Links Grün die vorliegende Motion.

Zum Schluss habe ich noch eine persönliche Bemerkung zur Antwort des Staatsrates, die zwar nicht direkt mit der Kostenaufteilung zu tun hat, mich aber trotzdem irritiert. So etwa, dass die Schulinspektorinnen und Schulinspektoren jeweils vor Erlass ihres Entscheides prüfen, ob genügend Platz vorhanden ist, damit keine Klasse eröffnet werden muss. Auch ich bin eine Befürworterin der Verhältnismässigkeit. Aber bedeutet dies beim Förderprogramm Sport-Kunst-Ausbildung konkret, dass, wenn kein Platz vorhanden ist, die Interessen und die Gleichbehandlung der talentierten jungen Nachwuchssportlerinnen und -sportler nicht gewährleistet sind, sondern aus finanziellen Gründen hintenangestellt werden?

In seiner Antwort erwähnt der Staatsrat, dass im Schuljahr 2016/17 28 Wechsel gestattet wurden. Dazu meine Frage: Wurde bereits einmal ein Einzelgesuch aus Platzgründen abgelehnt? Besten Dank für die Beantwortung meiner Frage.

Ducotterd Christian *(PDC/CVP, SC).* L'ordonnance est claire. Elle dit que si une classe doit être ouverte, à ce moment-là, les coûts doivent être pris en charge par la commune d'où vient l'élève. Depuis 2011, il n'y a aucune classe qui a été ouverte à cause du déplacement d'un élève. Pour quelle raison? Parce que l'Etat veille à placer l'élève à un endroit où il n'y a pas besoin d'ouvrir de classe. Ceci veut donc dire, motion acceptée ou non, qu'il n'y aura aucun frais supplémentaire qui sera pris, étant donné que les coûts qui ont été facturés aujourd'hui ne devraient pas l'être, puisqu'aucune classe supplémentaire n'a été ouverte. A l'avenir, en principe, il n'y a aucune classe qui devrait être ouverte due au déplacement d'un élève, puisque le Conseil d'Etat et la DICS veillent à ce qu'il n'y ait pas de déplacement d'élèves qui entraîne une ouverture de classe. Cela signifie que la motion d'aujourd'hui ne servirait absolument à rien.

On sait aussi qu'une répartition peut être faite en fonction d'une discussion entre différentes communes de manière à arranger les choses. On voit aussi que par rapport aux déplacements, etc., il y a certaines communes qui trouvent des arrangements. Si on acceptait cette motion, on aurait 2 systèmes. On aurait un système qui est financé par l'Etat en cas où il y aurait un déplacement qui serait choisi par l'Etat et un système qui serait financé par les 2 communes qui trouvent

une solution entre elles. Je ne pense pas que c'est un bon choix de faire 2 systèmes différents.

Donc, ces communes-là peuvent, aujourd'hui, au cas il y aurait des échanges nécessaires dans leur politique, définir les contraintes qui sont mises par rapport à ces échanges, définir les conditions et facturer déjà aujourd'hui, si elles veulent dans le cadre de leur entente, différents frais notamment qui seraient dus à un déplacement volontaire.

C'est pour cette raison que le groupe démocrate-chrétien refusera cette motion.

Zosso Markus *(UDC/SVP, SE).* Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion de Weck/Rodriguez über die Änderung von Abs. 2 des Artikels 72 des Schulgesetzes eingehend diskutiert.

Die Anliegen der beiden Motionärinnen müssen ganz klar ernst genommen werden. Die Umsetzung des neuen Schulgesetzes ist in vollem Gange und muss bis zu Beginn des Schuljahres 2018/19, also am 1. August 2018, vollzogen sein.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat schon bei den Beratungen des neuen Schulgesetzes darauf aufmerksam gemacht, dass man vom Staatsrat erwartet, dass er während und nach der Umsetzung gemachte Erfahrungen aufnimmt und Anpassungen und Änderungen vornehmen kann. Ob dies Änderungen des Gesetzes, der Verordnung oder der Ausführungsbestimmungen sind, bleibt offen. Diese Motion würde auch dazu beitragen, die bestehenden Streitfälle endlich zu lösen. Sie würde auch dazu beitragen, dass mit den Gemeinden und den Gemeindeverbänden diskutiert und verhandelt wird, wie die Finanzierung in Zukunft umgesetzt wird. Es ist so, dass das Schulinspektorat über einen Wechsel entscheidet. Also soll auch der Entscheidungsträger die Kosten tragen. Wie sagt man schön: Wer zahlt, befiehlt oder umgekehrt, wer befiehlt, zahlt. Die Gemeinden und Gemeindeverbände können dazu ja nur Stellung nehmen.

Zwei Fragen stellen sich uns gleichwohl. In der Antwort des Staatsrates unter Punkt 2 wird von 28 Schülerinnen und Schülern gesprochen, dies nur von der Stadt Freiburg, Bulle und Marly. Meine Fragen: Sind dies wirklich die einzigen Betroffenen? Gibt es im ländlichen Raum keine Schulkreiswechsel? Meinen Informationen zufolge sind auch bei uns im Sensebezirk einige Punkte betreffs der Schulkreise noch offen, die unbedingt gelöst werden müssen.

Aus diesen genannten Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Motion grossmehrheitlich.

Bürgisser Nicolas *(PLR/FDP, SE).* Dass es zu dieser Motion kommen musste, ist leider durch das mutlose Verhalten der Schulinspektoren zu verantworten. Aus eigener Erfahrung als ehemaliger Präfekt und OS-Vorstandsmitglied musste ich feststellen, dass die Inspektoren viel zu einfach einen Schulkreiswechsel akzeptierten und durchgewunken haben und quasi alle Gesuche guthiessen. Integration in ein Dorf heisst auch, im gleichen Dorf in die Schule gehen, auch wenn dies manchmal mühsam ist, auch aus sprachlichen Gründen.

Ich möchte daran erinnern, dass wir im Kanton Freiburg das Territorialitätsprinzip haben. Ich persönlich habe zwei welsche Nachbarn. Sie haben ihre Kinder nicht einfach in andere Schulkreise abgeschoben, sie haben die Kinder im Dorf integriert. Diese Kinder sind heute perfekt zweisprachig und im Dorf bestens integriert.

Werter Herr Staatsrat, wenn wir Ihnen zuhören sollen und so stimmen möchten, wie Sie es gerne haben wollen: Wie würden Sie künftig die Inspektoren im Griff haben, so dass sie die Gesuche seriös prüfen?

Berset Solange *(PS/SP, SC).* En préambule, je regrette que les élèves qui suivent une formation sport-art-formation soient pénalisés par une facture qui est envoyée entre les différentes instances. Ces élèves, parce qu'ils ont l'obligation de changer de cercle pour des raisons bien précises, il y a mieux à faire pour encourager ces jeunes qui s'engagent dans ces voies particulières de formation.

Cette motion, sur le fond, a sa raison d'être, car c'est un problème récurrent auquel sont confrontées de nombreuses communes depuis des décennies et il serait vraiment temps qu'une solution soit enfin trouvée. Cependant, l'acceptation de cette motion ne résout en rien le contentieux existant, qui se monte à plusieurs dizaines de milliers de francs, et ne résout pas non plus les changements de cercle scolaire des élèves au niveau primaire. Ceci est clairement insatisfaisant. Reste encore ouverte toute la problématique des coûts facturés par certaines communes aux parents dont les élèves fréquentent l'Ecole libre publique de Fribourg. Je pense qu'il s'agit aussi d'y répondre.

On entend régulièrement parler d'autonomie des communes et, dans le cas présent, on veut que le canton intervienne. Je regrette vraiment que les différentes associations de communes n'arrivent pas à s'entendre. Les motionnaires parlent de discorde entre communes. Je trouve que là, ce n'est pas tellement responsable pour des élus.

M. le Conseiller d'Etat, dans la réponse du Conseil d'Etat, il est proposé de faire modifier l'ordonnance plutôt que la loi. Peut-être que c'est une piste à suivre. Ceci étant, il faut malheureusement constater qu'au niveau juridique, l'ordonnance n'est pas assez claire et prête à interprétation au gré des envies; ceci ne va pas. Donc, il faut que la problématique des facturations des coûts pour raison de changement de cercle soit résolue par une solution globale et entière, que des critères précis et fiables soient déterminés. Il faut que tous les élèves de notre canton et les parents touchés par les changements de cercle scolaire soient traités correctement et non seulement pour les SAF et pour les élèves au CO, comme la motion en limite la portée. Il est judicieux, je le répète, de

trouver une solution globale qui permette de régler enfin l'entier de la problématique. La motion ne règle malheureusement qu'une partie du problème.

Pour ces raisons, une minorité du groupe socialiste va refuser cette motion.

de Weck Antoinette *(PLR/FDP, FV).* J'aimerais apporter une précision à ce qu'a dit M. Ducotterd, qui disait que si on acceptait cette motion, cela ne changerait rien, puisqu'il y a l'ordonnance. Or, je rappellerai le principe de la hiérarchie des bases légales: une loi prime une ordonnance. Ça veut bien dire qu'au moment où vous acceptez cette motion, l'ordonnance n'aura plus lieu d'être et qu'il faudra la modifier.

Pour répondre à Mme Berset, bien entendu que les montants qui sont déjà échus ne seront pas réglés par cette loi. Toujours est-il que ça permettra de tirer un trait et de trouver un compromis avec les communes, parce qu'on saura exactement quels montants il faut régler. Là, je suis sûre qu'on trouvera un compromis.

Cette motion n'est peut-être pas parfaite, parce que l'ordonnance ne l'est justement pas et qu'on n'a pas les moyens de trouver une solution. Ce que j'aimerais, c'est que sur la base de cette motion – comme elle a l'air d'être acceptée, je remercie tous les groupes qui l'approuvent –, une ordonnance soit faite. Et je demanderai au conseiller d'Etat de prendre déjà dans le groupe de travail les motionnaires et les représentants des différents districts, afin qu'on trouve une solution équitable pour tous.

Bapst Markus *(PDC/CVP, SE).* Ich habe zwei Fragen und vorweg eine Bemerkung. Ich bin erstaunt, dass man eine Motion einreicht und mindestens drei Redner inklusive die Co-Motionärin verlangen, dass man eine Verordnung ändern soll. Ich erinnere daran: Wenn wir die Motion überweisen, müssen wir eine Gesetzesänderung als Vorschlag bekommen. Ich sehe nicht ein, warum wir dann die Motion überweisen sollen.

Glücklich die Nation und der Kanton, die wegen sehr wenigen Fällen – auch eine Motivation, die Motion abzulehnen – den Kanton hier eingreifen lassen wollen. Auch ich bin für Minderheitenschutz, aber bitte in einem anderen, verhältnismässigen Masse.

Eine weitere Bemerkung zum Vorgehen: Als überzeugter Föderalist bin ich der Auffassung, dass die Probleme da gelöst werden sollen, wo sie gelöst werden müssen und das ist hier zwischen den Gemeinden. Und es ist ein Beispiel mehr, dass man, wenn man das Gefühl hat, es ginge nicht, den Kanton zu Hilfe ruft und sagt: So, jetzt musst du Ordnung machen. Das sind kleine Probleme wegen Rechnungen, die hin- und hergeschoben werden. Ich denke, das können sie unter den Gemeinden immer noch selbst lösen und das ist für mich auch eine Motivation, die Motion auf keinen Fall anzunehmen, aus Prinzip.

Dann habe ich noch eine Frage an Kollegin Bernadette Mäder. Sie haben gesagt, es gebe doppelte Kosten. Ich verstehe nicht warum. Wenn Sie mir das während oder nach der Debatte erklären können, wäre ich froh.

Schwander Susanne *(PLR/FDP, LA).* Ich möchte auf das Votum von Herrn Bapst zurückkommen. Wir haben im Seebezirk sehr viele Probleme mit Schulwechseln. Die Gemeinde Mont-Vully ist französischsprachig. Es wohnen sehr viele Deutschschweizer dort oder haben ihr Haus dort gebaut und die stellen nun alle den Antrag, dass ihre Kinder nach Murten in die Schule gehen, damit sie die Schule auf Deutsch besuchen können.

Die Gemeinden lehnen diesen Schulbesuch jeweils übereinstimmend ab. Wir haben aber keine Chancen: Die Inspektoren bewilligen jedes Gesuch, auch wenn diese Kinder in den Kindergarten gehen und sehr wohl die Schule in der französischen Sprache besuchen könnten, was ihnen denn auch erlaubt, zweisprachig zu werden. Dies ist ein grosses Problem des Seebezirks und es sind nicht nur einzelne Fälle. Es geht immer mehr darum, dass die Schüler den Schulkreis wechseln. Dies ist keine gute Voraussetzung für die Integration dieser Kinder.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Merci pour les intervenants et leur intérêt pour les changements de cercle scolaire.

Permettez-moi quelques remarques introductives et je répondrai à quelques-unes des questions.

J'aimerais préciser que quand on parle de changement de cercle scolaire commandé par la DICS, c'est un peu comme si on décidait librement: «Ah tiens, voilà dans le domaine des langues, dans celui du sport-art-formation, il est intéressant pour le canton de le faire.»

Concernant le changement de cercle scolaire pour les langues, le cas le plus classique est celui par exemple d'une famille de langue maternelle allemande qui s'installe du côté romand et qui exige ensuite que l'enfant soit scolarisé en allemand, alors qu'elle est dans une commune francophone. Ce n'est pas un choix, le changement de cercle scolaire. La DICS, à une époque, ne voulait pas le faire, bien avant que je n'arrive. C'est un arrêt du Tribunal fédéral qui a confirmé le droit d'être scolarisé dans sa langue maternelle, à savoir, pour mon exemple, l'allemand pour enfant alémanique dans une commune de langue francophone. C'est l'essentiel des cas de ce type de changements de cercle scolaire. Même si nous ne voulions pas le faire, nous le devrions. Ce n'est pas qui commande paie; en l'occurrence, on s'exécute. J'ai un peu de la peine à simplement dire que c'est du nice to have: faites des changements de cercle scolaire, c'est facile, on organise cela.

Le sport-art-formation, premièrement, ce n'est pas un droit, c'est une possibilité qui est proposée dans le canton. Le projet de sport-art-formation a été élaboré ici au Grand Conseil. C'est un projet du Grand Conseil, ce n'est pas le Conseil d'Etat qui procède de cette manière indépendamment du législatif cantonal. Dans les 2 cas, dans le cas du sport-art-formation comme dans le cadre du changement de cercle scolaire pour raison de langue, c'est évidemment plus simple si c'est le canton qui prend la peine de trouver la commune dans laquelle on peut envoyer l'enfant que de laisser une commune se dépatouiller en quelque sorte et puis d'aller trouver, puisqu'elle en aurait l'obligation, une commune – dans mon exemple toujours – alémanique. Donc là, il y a aussi une simplicité qui est accordée.

Je précise que le sport-art-formation a pour principe de favoriser les enfants talentueux à pouvoir suivre leur sport proche des installations sportives. C'est pour ça qu'on veut faciliter le changement de cercle scolaire. Actuellement, il faut le dire, il s'avère que la Ville de Fribourg, le Grand Fribourg et Bulle sont les endroits où existent ces installations sportives. C'est là effectivement que les déplacements ont lieu plus fréquemment.

L'inspecteur a toujours le soin de ne pas provoquer d'ouverture de classe. Il le fait en allant discuter avec la commune, en regardant les classes où l'on peut rajouter l'un ou l'autre enfant. Je précise également que nous n'avons jamais à ce titre – et nous pouvons le montrer – dû ouvrir une classe pour ces raisons-là. La raison est toute simple: les élèves qui sont touchés, 28 par exemple pour l'année passée – c'est l'entier des demandes – peuvent très bien s'intégrer dans l'organisation actuelle. Si je prends l'exemple de la Ville, 9 élèves – sur des milliers d'élèves, je le précise –, 2 CO, chaque fois des âges différents, chaque fois des filières différentes, régime général, exigences de base, évidemment que ça fait finalement quelques unités seulement qui sont placées dans les classes choisies pour que cela ne provoque pas d'augmentation. Là aussi, s'il vous plaît, ne peignez pas le diable sur la muraille. Ce n'est pas le cas. En termes de langue, on a un peu plus d'effectifs, mais de nouveau un nombre extrêmement faible par rapport aux enfants qui sont scolarisés, notamment en Ville de Fribourg.

J'aimerais préciser que l'ordonnance sur les montants maximaux, nous l'avons aussi élaborée à la demande des communes et des préfets, parce qu'il y avait – et on l'avait observé – un certain nombre d'abus, avec des communes qui facturaient, à ce que l'on m'a dit, plus de 10 000 frs le changement de cercle scolaire; il était nécessaire de mettre des limites. Ces chiffres ont été aussi travaillés par la Conférence des préfets, par les communes qui nous les ont proposés. On a fait des enquêtes. Changement de cercle scolaire: 1000 frs; c'était un peu moins, mais on a arrondi à 1000 frs, etc. Ce n'est donc pas des montants qui sortent comme ça de la poche de la DICS. Ce sont vraiment des montants élaborés avec l'Association des communes, avec la Conférence des préfets, avec tous les organes proches du terrain et non pas de manière unilatérale. Je le répète: s'il faut adapter ces montants pour des raisons X, Y, Z, on les adaptera; le problème n'est pas là. Simplement, c'était nécessaire de pouvoir procéder à cela.

On a parlé de contentieux entre les communes. Je me suis quand même permis de demander au Service des communes quelle était la situation actuelle de ce contentieux. Ils n'ont pas pu me donner un seul exemple. Alors, je veux bien qu'il y ait des factures entre les communes, mais si je m'adresse aux premiers concernés, ils me disent que la connaissance du montant de ce contentieux de factures entre communes n'était portée à la connaissance ni de la Direction concernée, ni du Service des communes, ni du Conseil d'Etat en général. Là aussi, une certaine perplexité de mon côté et du côté du Conseil d'Etat quand on nous dit – sans donner d'éléments concrets – qu'il y a de nombreuses factures depuis des années qui sont en quelque sorte en attente de paiement.

Je réponds maintenant à quelques-unes des questions sans être trop exhaustif, car ce serait difficile pour moi. Mme de Weck, Mme la Députée, vous dites que ça a coûté 150 000 frs. Mais précisément, ça n'a pas coûté 150 000 frs, parce que tous les enfants dont j'ai évoqué tout à l'heure l'importance n'ont pas nécessité l'ouverture d'une classe. Il n'y a pas eu un EPT ou un enseignant à nommer, à demander, cas échéant, pour cela. Sur les milliers d'élèves que vous avez, venir maintenant me dire que cela en fait 28, que c'est donc une classe et que donc, il faut ouvrir celle-ci, franchement, je trouve que ce n'est pas correct, parce que les choses n'ont jamais été menées ainsi. Si la Ville ouvre des classes supplémentaires, ce dont on vous remercie d'ailleurs, c'est parce que vous avez une population en ville d'une grande hétérogénéité. La Ville prend à sa charge d'ouvrir, je crois, 5–6 classes depuis de nombreuses années. Ceci diminue les effectifs par classe, puisque des classes ont été ouvertes en plus. En lisant la motion, on a presque tendance de croire que c'est le sport-art-formation et le changement de cercle scolaire qui sont la cause d'ouverture de classe en l'occurrence. Je m'inscris en faux contre ça. Ce n'est pas vrai.

Enfin, vous constatez que le plénum du Grand Conseil va adopter la motion. Je vous remercie de ce calcul mental très rapide que vous avez pu faire. Vous nous dites: «Associez-nous à l'ordonnance.» Mais s'il vous plaît, avec la dernière ordonnance, c'est ce que nous avons fait. Nous n'avons fait que cela avec des consultations des communes concernées, etc. On ne l'a pas fait tout seul à la DICS et, cas échéant, c'est bien ce qu'on va faire. Notre souci est bien d'avoir la bonne solution pour régler ces problèmes-là. Je suis aussi un peu étonné qu'on le relève, comme si ça a été fait en vase clos du côté de ma Direction. Dieu sait si ce n'est pas le cas. Nous avons toujours cherché une solution pragmatique.

Mme Rodriguez, sans reprendre tous les éléments que vous avez évoqués, vous mentionnez aussi des factures qui sont entre un certain nombre de communes. Je ne suis de nouveau pas en connaissance de ces factures. J'ai demandé qu'on me donne ces chiffres. S'il y a un changement de cercle scolaire d'un enfant entre 2 communes, cela ne provoque pas l'envoi d'une facture de 7000 frs automatiquement, parce que c'est un enfant. Il y a quand même des conditions qui sont liées à ça. Si tel devait être le cas sans condition, évidemment qu'il faut refuser une telle facture. C'est le rôle ensuite du préfet de régler ce type de conflit entre les communes. Mais on ne vas quand même pas régler de tels conflits entre les communes en modifiant les lois et puis en envoyant tout le paquet au Conseil d'Etat en disant: «Y qu'à payer.» Là, j'ai aussi de la peine à comprendre une telle solution.

Mme Mäder-Brülhart, vous avez relevé un certain nombre de points. J'ai été un peu frappé par votre phrase, si je l'ai bien comprise, qui dit finalement: «Eh bien, on fera moins de changements de cercle scolaire pour raison de langue; on sera plus sourcilleux avant de favoriser les changements de cercle scolaire, on sera plus soucieux, studieux avant de favoriser de tels changements de cercle scolaire.» Comme s'il y avait maintenant une inflation en la matière. Ce n'est déjà pas le cas. Je vous rappelle qu'on doit le faire en fonction de la Constitution. On n'a pas tellement le choix de le refuser. Et puis, j'ai un petit peu de peine à comprendre ce frein à l'encouragement au bilinguisme, quand, dans ce même Plenum, on nous a dit: «On ne mise pas suffisamment sur le bilinguisme, on doit le faire de manière plus forte, au niveau primaire notamment, en élargissant le recours à des classes bilingues, etc.» Là, on va, avec votre constatation, exactement dans le sens inverse, ce qui n'est évidemment pas possible pour moi. Ce n'est pas le souci simplement du canton de favoriser le bilinguisme, mais c'est le souci de tout le Grand Conseil et certainement d'une très grande partie de la population. Ce n'est pas là un jeu de notre côté.

Vous m'avez demandé si on a refusé des places. Je n'ai pas en tête le détail de toutes les statistiques en la matière. A ma connaissance, non; et si ça devait peut-être être le cas une fois, car il manquait de place et qu'on n'a pas pu le faire, cela laisse encore la liberté à l'inspecteur d'aller s'adresser à un autre cycle d'orientation. Donc, en soi, il y a aussi une marge de manœuvre et en ce sens, je ne pourrai me prononcer plus en détail.

M. le Député Zosso, oui, à ma connaissance, ce sont ces 28 cas que nous avons eus à la rentrée, qui se concentrent à ces endroits, parce que c'est là, comme je l'ai dit, que nous trouvons l'essentiel des infrastructures sportives, qui permettent le sens même du sport-art-formation, soit faciliter l'exercice de son sport quand on est talentueux. Là, il y a encore toute une série de règles sur lesquelles je ne veux pas venir maintenant.

M. Bürgisser, je ne m'allongerai pas sur votre question, mais quand on me dit que les inspecteurs ne font pas leur travail ou pas correctement leur travail, non, ils font très bien leur travail. Avant d'accuser des gens, il faut se mettre à une table et discuter dans le détail. Je n'avais pas le sentiment que c'était le cas lorsque vous vous êtes exprimé tout à l'heure. Je défends les employés de la DICS, dont je peux jour après jour – je dirais presque PV après PV – constater l'excellence, le souci et le soin avec lesquels ils accomplissent leur travail.

Madame Berset, je vous remercie de votre intervention. Si on veut commencer à restreindre les changements de cercle scolaire pour des raisons de langue ou de sport-art-formation, qui n'est pas un droit, mais une possibilité, s'il n'y a pas de cas ou si je n'ai pas la place, eh bien, on ne le fait pas. Alors, les communes vont peut-être économiser quelque chose, mais les premiers pénalisés sont les enfants. Et ça, ce n'est pas l'objectif de la DICS, au contraire. Nous avons ce système pour véritablement faciliter. Lorsqu'on regarde le nombre d'enfants concernés, s'il vous plaît, on n'est aucunement dans une situation difficile ou dramatique. J'ai l'impression que des casus belli entre communes sont maintenant montés en épingle, avec renvoi à l'Etat pour payer ça. J'ai un peu de peine à le comprendre. Evidemment qu'il y a d'autres domaines, Mme Berset l'a souligné: l'Ecole libre publique, tout le domaine du sport-art-formation, à l'extérieur aussi, je ne veux pas prolonger là-dessus. Je précise qu'il y a un postulat qui a été déposé dans ce domaine et on aura l'occasion, encore cette année, de pouvoir discuter dans cette enceinte du sport-art-formation.

Enfin, modifier l'ordonnance plutôt que la loi? L'ordonnance a été conçue pour régler les choses en termes de montants maximaux favorables aux communes. Les communes sont libres de fixer des montants concrets ou effectifs. Si les montants sont moins élevés par le déplacement d'élèves, elles n'ont pas besoin d'envoyer une facture avec le montant maximal. Le montant maximal est là pour éviter l'abus, mais ensuite il y a le souci des frais effectifs. Pour les simples changements de cercle scolaire, j'ai en tête le chiffre de 800 frs. On a mis le montant à 1000 frs, mais on peut certainement aussi, entre communes, convenir de coûts plus bas que ces montants, après avoir analysé dans le détail ce que cela supposait, compte tenu des communes concernées.

Je ne veux pas prolonger, j'ai eu l'occasion de revenir sur plusieurs points. Je vous invite à refuser cette motion. Elle ne résout rien, les problèmes sont connus, l'ordonnance a été faite aussi par la volonté des communes, la Conférence des préfets. On peut toujours l'améliorer. Le déplacement d'enfants pour raison de langue ou de sport-art-formation est au bénéfice des enfants, un système qui est décidé par le canton en la matière; c'est bien en collaboration avec les communes, totalement pour le bien des enfants. Il n'y a pas là une sorte de décision de l'autorité du canton qui voudrait se faire plaisir.

Je vous invite à refuser cela et à bien sûr poursuivre la collaboration entre le canton et les communes.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 60 voix contre 28. Il y a 3 abstentions.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:
Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:
Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 28.*

Se sont abstenus:
Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Repond Nicolas (GR,PS/SP). *Total: 3.*

—

Motion 2016-GC-26 Emmanuelle Kaelin Murith/André Schneuwly
Exempter des taxes de séjour les enfants et les jeunes gens campant sur terrain privé dans le canton de Fribourg[1]

Prise en considération

Schneuwly André *(VCG/MLG, SE).* Meine Interessensbindung: Je suis membre de l'organisation frisbee, Réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse.

Wir stehen gerade vor dem Sommerlager. Viele Jugendliche sind mitten in den Lagervorbereitungen, seien es Pfadi, Jubla oder andere Kinder- und Jugendverbände. Die Teilnehmer sind sicher bereits etwas nervös, aber voller Vorfreude. Die Jubla organisiert ein grosses Lager im Kanton Luzern, die Pfadi Freiburg hat vor 3 Jahren einen Grossanlass im Kanton Freiburg organisiert. Die Lagerzeit: eine Zeit, die vermutlich fast alle von uns durchgemacht haben und die für unser Leben prägend war.

Die ganze Organisation dieser besonderen Zeit geschieht durch Jugendliche in deren Freizeit. Die Programme sind sehr vielfältig und sorgfältig vorbereitet. Sie werden durch Experten, ausgebildete J+S-Leiter überprüft bezüglich Qualität und Sicherheit.

Nebst der Organisation des Lagers hat die Leitung die Verantwortung, genügend finanzielle Mittel aufzutreiben. Dies ist nicht so einfach. Zum Glück unterstützen viele Pfarreien und Gemeinden die Jugendorganisationen mit einem Zustupf. Ein grosser Teil dieser Lager sind Zeltlager. Die Plätze werden durch die Organisatoren gesucht und nach Qualitätskriterien ausgewählt. Sie finden häufig auf privatem Terrain eines Bauern statt. Die Gesamtinfrastruktur wird selber hergestellt, sei es der Spielplatz, sei es der Aufbau des Zeltlagers. Es kann nicht auf Bestehendes zurückgegriffen werden – die WC's, die Duschen, die Kochstelle. Es kann auch vorkommen, dass die Lagerteilnehmenden im Gegenzug den Besitzer des Bodens bei Arbeiten unterstützten, Wege instand stellen, neue Wege bauen oder sogar Weiden putzen.

Da ist für Emmanuelle Kaelin Murith und für mich der grosse Unterschied zu den Angeboten, die in festen, fixen Strukturen stattfinden und touristisch integriert sind.

Ich war sehr erstaunt über die Antwort des Staatsrates, der diesen Unterschied nicht wahrnehmen will. Ich bin weiterhin überzeugt, dass für solch ausserordentliche Lager auf privatem Land keine Kurtaxen erhoben werden sollen und ich kann nicht nachvollziehen, warum der Staatsrat aus Gründen der Gleichbehandlung diese Motion ablehnt.

[1] Déposée et développée le 15 mars 2016, *BGC* mars 2016 pp. 922ss; réponse du Conseil d'Etat le 2 mai 2017, *BGC* juin 2017 pp. 1459ss.

Ein Ja zu dieser Anpassung wäre für all die freiwilligen Lagerorganisationen und Lagerteilnehmerinnen ein starkes Zeichen der Unterstützung und ein Zeichen der Anerkennung für die grossartige Freiwilligenarbeit. Das Kantonslager der Jubla, Kala genannt, findet dieses Jahr im Entlebuch statt. In dieser Gegend werden keine Kurtaxen erhoben. Sie müssen nichts bezahlen für diesen Aufenthalt. Ein gutes Beispiel auch für den Kanton Freiburg. Folgen wir doch diesem Beispiel.

Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt die Motion einstimmig.

Bischof Simon *(PS/SP, GL).* Donnons aujourd'hui ici un signal fort en faveur des enfants et des jeunes en acceptant cette motion qui demande du bon sens. Effectivement, l'infrastructure est souvent montée soi-même, comme vient de le dire M. le Député Schneuwly.

Die Sozialdemokratische Fraktion ist dafür, dass die bereits bestehende Ausnahme für unter 16-Jährige erweitert wird für Lager, ohne dass irgendwie die Aufenthaltstaxe in Frage gestellt wird. Sie ist gut und wichtig.

Jordan Patrice *(PDC/CVP, GR).* Je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet.

Le groupe démocrate-chrétien a débattu cette motion et la rejettera pour les mêmes raisons que celles invoquées par le Conseil d'Etat. Je relève qu'une telle exemption sur une partie du territoire, en l'occurrence sur les terrains privés, serait contraire au principe de l'égalité de traitement devant l'obligation de payer les taxes de séjour. Ces taxes contribuent aussi à financer les prestations d'accueil, d'information et d'animation ainsi que les équipement touristiques d'intérêt général. Il faut préciser que sont astreints au paiement des taxes de séjour les hôtes de passage ou en séjour, notamment dans les tentes, les caravanes, habitations tractées ou autotractées. Une exemption peut déjà exister pour les enfants âgés de moins de 16 ans accompagnant leurs parents ou leurs représentants légaux. Une révision partielle de la loi et de son règlement sur le tourisme est prévu pour 2018. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat vouera une attention particulière à cette problématique, en collaboration avec les milieux touristiques et organisations concernées, pour arriver à une solution équitable pour tous.

En conclusion, comme déjà annoncé, notre groupe rejettera cette motion.

Gapany Johanna *(PLR/FDP, GR).* On nous a parlé de réduction de taxes, puis d'attractivité touristique, sans oublier de mentionner la beauté de notre région; vous pensez bien que les motionnaires ne pouvaient que séduire les libéraux-radicaux avec de tels arguments. Notre groupe comprend toutefois parfaitement bien la position du Conseil d'Etat et va la suivre. Traiter cette question en même temps que la modification de la loi sur le tourisme fait tout à fait sens, d'autant plus que cette modification est imminente. Mais n'oublions pas que les taxes ne sont pas le seul aspect à prendre en compte lors de la modification. Payer moins c'est bien, mais une taxe raisonnable doit être maintenue pour continuer à développer les prestations à destination des touristes. Là où nous pouvons encore travailler, c'est sur notre attractivité générale, car ce qui influence le choix d'un lieu pour organiser un camp avec des jeunes, c'est non seulement le coût, mais aussi l'offre en termes d'infrastructures, de mobilité, d'hébergement et j'en passe. Ne pensez pas que j'en appelle là à une intervention directe du canton. Ce serait bien contraire à mes valeurs. Les régions et les communes sont responsables aussi de donner envie et de faire preuve d'attractivité. Mais le soutien du canton est nécessaire, à commencer par le domaine de l'aménagement du territoire dans lequel une certaine flexibilité est souhaitable. Je pense notamment à la mise en œuvre d'infrastructures, comme des parcours sportifs en forêt, en montagne, au bord des lacs ou encore à des hébergements à caractère saisonnier, comme des camps de yourtes, de tipis, quelque chose d'un peu plus exotique. Ces infrastructures-là manquent aujourd'hui dans notre canton et si nous manquons parfois de terrains, nous en perdons en tout cas par rapport à certains voisins de plus en plus attractifs. Nous avons besoin d'une plus grande flexibilité et d'une certaine réactivité. Vous l'avez donc bien compris, le groupe libéral-radical soutient le rejet de cette motion. Il remercie le Conseil d'Etat de veiller à ce que les régions puissent dorénavant tout mettre en œuvre pour faire rayonner notre canton au-delà des frontières.

Galley Nicolas *(UDC/SVP, SC).* Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié cette motion. Tout comme le Conseil d'Etat, nous estimons qu'une modification de loi, alors que la loi et le règlement seront révisés en 2018, ne serait pas judicieuse. Toutefois, nous souhaitons que le Conseil d'Etat se penche sur cette question, comme il l'a mentionné dans sa réponse.

Notre groupe va donc refuser la motion à sa grande majorité.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Permettez-moi de vous rappeler que dans le cadre de la révision partielle de la loi sur le tourisme, le chapitre lié à la taxe de séjour figure au nombre des chapitres qui seront mis à jour pour répondre aux besoins actuels. A l'image d'autres points aussi, une attention particulière sera portée à cette problématique des enfants. Ces différents paramètres seront ainsi pris en considération dans le cadre de la reformulation de ce chapitre, avec comme objectifs une simplification des taxes, une meilleure transparence et aussi une certaine efficacité administrative, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas. Donc, la question de la taxe de séjour pour les enfants de moins de 16 ans sera ainsi traitée d'une manière globale et c'est ça, la stratégie du Conseil d'Etat. La révision partielle de la loi sur le tourisme devrait répondre aux soucis des motionnaires et

c'est pourquoi dans l'intervalle – c'est une question plutôt de procédure, mais pas de fond – nous vous proposons le rejet de la motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 50 voix contre 28. Il y a 1 abstention.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:
Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 28.*

Ont voté non:
Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 50.*

Se sont abstenus:
Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 1.*

—

Rapport annuel 2017-GC-87 Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2016)[1]

Rapporteure: **Solange Berset** *(PS/SP, SC).*
Commissaire: **Olivier Curty, Directeur de l'économie et de l'emploi**.

Discussion

La Rapporteure. Le rapport annuel des travaux de la Commission interparlementaire HES-SO est très complet. Je ne reviendrai donc que sur quelques éléments, en particulier sur le nouveau modèle financier qui a été mis en œuvre pour cette année 2017. L'objectif premier d'introduire ce nouveau modèle financier était de tenter de juguler les coûts au niveau des contributions cantonales, sans oublier toutefois d'offrir une sécurité de financement aux hautes écoles de la HES-SO. L'ancien modèle reposait sur un coût par étudiant, avec une forte tendance inflationniste au vu de la croissance des effectifs. Le nouveau modèle est basé sur un modèle d'enveloppe prédéfini, avec pour conséquence la rupture du lien direct entre la croissance estudiantine et les subventions accordées aux écoles. C'est le comité gouvernemental, formé des conseillères et conseillers d'Etat des cantons de la Suisse occidentale, qui a validé ce modèle pour les quatre prochaines années et il y aura des éventuels ajustements après deux ans. Il y aura une analyse qui sera faite après deux ans pour voir s'il s'agit d'appliquer quelques ajustements. Il faut savoir que le principe de financement par enveloppe est déjà appliqué dans l'ensemble des hautes écoles de la Suisse. Notre HES-SO est la dernière à appliquer ce modèle.

Les détails du plan financier 2017–2020 sont dans le rapport et je précise seulement que le taux de croissance annuel a été fixé à 1%. Cela veut donc dire qu'il y aura une croissance permise de 1%. Evidemment, des sommes proviennent directement du canton concerné.

Je vous informe qu'il y a eu une question posée au comité gouvernemental par notre collègue et membre de la délégation Laurent Thévoz sur les montants supplémentaires qui sont mis dans chaque canton, en plus de leur participation à la haute école. La réponse, pour l'instant, est qu'il n'est pas possible de donner ces chiffres et que les chefs de service de chacun des cantons affinent les données afin de pouvoir fournir des chiffres détaillés et comparables. C'est là qu'il faut relever l'importance – je reviens à charge – pour notre canton d'investir pour la recherche appliquée. C'est primordial, Monsieur le Conseiller d'Etat.

Je parle brièvement du bilan du rectorat à mi-mandat, puisqu'effectivement il est à mi-mandat. Je vous laisse en prendre connaissance, mais j'aimerais quand même rele-

[1] Rapport pp. 1083ss.

ver ici que notre HES-SO a réussi et bien réussi le défi de se positionner favorablement au niveau national, que la rectrice ainsi que d'autres représentants de la HES-SO occupent des postes au sein des diverses délégations de swissuniversities.

En conclusion, je vous invite à prendre acte de ce rapport et vous informe que la délégation fribourgeoise à la CIP s'investit pleinement afin que Fribourg puisse se développer au travers de ces HES.

Thévoz Laurent *(VCG/MLG, SC).* Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance avec intérêt du rapport et en prendra acte, en soulignant un certain nombre de constats sur l'histoire à succès que constitue la HES-SO et faisant état de 2 points qui méritent toute l'observation de notre part.

L'histoire à succès, c'est quand même le fait que la HES-SO permet des collaborations à cette échelle-là entre tous les cantons. C'est une construction compliquée et complexe, mais qui fonctionne et qui a de très bons résultats. C'est la plus grande HES de Suisse et on peut en être fier. Cela pourrait peut-être inspirer la collaboration intercantonale à l'échelle de la Suisse occidentale dans d'autres domaines.

Les 2 autres domaines qui sont des faits positifs qu'il faut souligner, c'est le fait que la HES est conçue comme une école de formation professionnelle et les 89% des personnes en sortent avec un Bachelor pour pouvoir travailler. C'est un premier indicateur extrêmement important, qui permet de penser que la HES-SO remplit son mandat, ce d'autant que plus de la moitié de ces Bachelors viennent des filières professionnelles. C'est exactement l'objectif poursuivi.

L'autre élément que nous saluons, peut-être plus spécialisé, c'est l'innovation en matière pédagogique qui commence à être introduite en matière de classe inversée. Je ne vais pas entrer dans le détail. C'est une chose qui me paraissait extrêmement intéressante, qui vient de l'étranger. La HES-SO va la mettre en œuvre à l'échelle de l'ensemble des établissements et ça pourrait inspirer d'autres établissements de formation supérieure.

J'en viens aux 2 points d'attention. Le premier, comme l'a dit notre présidente, c'est le fait qu'il y a un financement commun par enveloppe et lorsqu'on couple ça à la liberté qu'ont les cantons de fournir un financement additionnel, ça risque de provoquer un déséquilibre au bénéfice des cantons grands et riches qui investissent au-delà des ressources supplémentaires du pot commun, lequelles permettent à leurs établissements de se distinguer et d'atteindre une plus grande expertise et excellence que ceux d'autres cantons. Là, le canton de Fribourg est directement visé et je souscris aux propos de notre présidente.

Le second élément, c'est que si effectivement la HES-SO est bien positionnée dans le paysage suisse, il y a un élément qui nous concerne au premier titre, qui n'est pas très mis en évidence, c'est le bilinguisme. On sait qu'on a de la peine à faire reconnaître ce caractère-là au sein de la HES-SO. Il y a peu de sensibilité du côté de Lausanne et Genève à cet aspect-là et nous souhaiterions que la HES-SO puisse aussi se positionner en fonction de cette qualité particulière.

—

Elections

5 membres (députés) de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire – 2017-GC-63

Bonvin-Sansonnens Sylvie *(VCG/MLG, BR).* Le groupe Vert Centre Gauche dépose la candidature de Bernadette Mäder-Brülhart pour une place dans cette Commission.

—

Rapport annuel 2017-GC-87 Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2016) – suite

Bürdel Daniel *(PDC/CVP, SE).* Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des affaires extérieures et de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO. Aujourd'hui, je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Die Christlichdemokratische Fraktion hat Kenntnis genommen vom Jahresbericht der interparlamentarischen Aufsichtskommission der Fachhochschule Westschweiz und hat folgende Bemerkungen anzubringen.

Das in diesem Jahr in Kraft tretende neue Finanzierungsmodell, welches nicht auf fixen Beträgen pro Studierenden beruht sondern auf Globalbudgets, wird sicherlich zu einer Stabilisierung der Gesamtkosten und somit zu einer besseren Vorhersehbarkeit der kantonalen Beiträge führen. Die HES-SO wendet nunmehr dasselbe System an, welches sich schweizweit bereits bewährt hat, und wir sind der Überzeugung, dass sich dieses auch in der Westschweiz bewähren wird. Für Freiburg sind die leichten Mehrkosten aufgrund des Systemwechsels verkraftbar.

Wir stellen fest, dass in den letzten Jahren vermehrt auf die Positionierung der HES-SO Wert gelegt wurde, was sehr begrüsst wird. Die Christlichdemokratische Fraktion regt jedoch an, dass die immer noch ungenügende Ausrichtung der Hochschulen auf die angewandte Forschung und Entwicklung endlich vorangetrieben wird. Es ist gesetzlich verankert, dass der ganze Lehrkörper der Hochschulen 20% seiner Arbeitszeit in die angewandte Forschung und Entwicklung investiert, was leider zurzeit für die Fachhochschulen nicht der Fall ist. Es werden zu wenige Projekte eingegeben, da zu

wenig Personal zur Verfügung steht. Hier muss unbedingt angesetzt werden, damit sich die HES-SO Freiburg in ihrem Angebot weiter verbessern kann und damit insbesondere die so wichtige Zusammenarbeit mit der Freiburger Wirtschaft weiter gefördert wird. Von den Erträgen aus den hierfür nötigen Investitionen werden wir alle als Gesellschaft profitieren können.

Ich unterstütze persönlich auch das Votum von Herrn Thévoz zur Zweisprachigkeit, die vermehrt in der HES-SO gefördert werden soll.

Mit diesen Anregungen und Worten nimmt die Christlich-demokratische Fraktion Kenntnis vom Tätigkeitsbericht.

La Rapporteure. Je remercie mes deux collègues, Laurent Thévoz et Daniel Bürdel, pour leur prise de position et leurs propositions. Je vois que la délégation est unanime, mais on espère avoir le soutien du Parlement pour continuer notre investissement pour renforcer le bilinguisme dans nos HES-FR. Bien évidemment, comme l'a relevé M. Bürdel, une priorité absolue doit être mise avec des moyens supplémentaires pour les 20% pour la recherche appliquée. Nous comptons vraiment là-dessus, Monsieur le Conseiller d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je n'ai pas de commentaire, mais je remercie la Commission interparlementaire pour son travail.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport annuel.

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Assesseur-e
Tribunal d'arrondissement de la Veveyse
2017-GC-101

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blanc: 1; nuls: 2; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élue *Mme Valérie Dewarrat*, à *Tatroz*, par 57 voix.

A obtenu des voix Mme Maryline Vial-Pittet: 41.

Assesseur-e (représentant les travailleurs)
Tribunal des prud'hommes de la Singine
2017-GC-102

Bulletins distribués: 93; rentrés: 88; blancs: 4; nul: 1; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu *M. René Stritt*, à *Alterswil*, par 83 voix.

Assesseur-e
Commission de recours en matière d'améliorations foncières
2017-GC-103

Bulletins distribués: 95; rentrés: 93; blancs: 4; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Jean-Bernard Bapst*, à *Cormagens*, par 62 voix.

A obtenu des voix M. Régis Magnin: 27.

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

5 membres (députés) de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire
2017-GC-63

1er tour

Bulletins distribués: 96; rentrés: 96; blancs: 2; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Sont élus-es *Mme et MM. Jean-Daniel Schumacher*, à *Bourguillon*, par 84 voix; *Chantal Pythoud*, à *Bulle*, par 83 voix; *Michel Zadory*, à *Estavayer-le-Lac*, par 80 voix.

Ont obtenu des voix Mme et MM. Markus Bapst: 38; Marc-Antoine Gamba: 35; Sylvie Bonvin-Sansonnens: 10.

Il y a 2 voix éparses.

2e tour

Bulletins distribués: 91; rentrés: 90; blanc: 1; nul: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Sont élus-es *Mme et M. Bernadette Mäder-Brülhart*, à *Schmitten*, par 66 voix; *Markus Bapst*, à *Düdingen*, par 59 voix.

Ont obtenu des voix Mme et M. Marc-Antoine Gamba: 33; Sylvie Bonvin-Sansonnens: 3.

Un-e président-e de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)
2017-GC-64

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 1; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est réélu *M. Laurent Schneuwly*, à *Ecuvillens*, par 90 voix.

6 membres de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD)
2017-GC-65

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 1; valables: 96; majorité absolue: 49.

Sont réélus MM. *Philippe Gehring*, à *Villars-sur-Glâne*, par 93 voix; *André Marmy*, à *Essert*, par 93 voix

Sont élus-es Mme et MM. *Jean-Jacques Robert*, à *Marly*, par 93 voix; *Luis Roberto Samaniego*, à *Marly*, par 93 voix; *Anne-Sophie Brady*, à *Matran*, par 92 voix; *Gerhard Fiolka*, à *Liebistorf*, par 91 voix.

—

> **La séance est levée à 16h45.**

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*